

INFO-AAFB

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCOPHONES DE BELGIQUE ASBL



Édito	4
Florian Delabie	

Actions politiques et fédératives

AAFB on tour : quatre rencontres thématiques avec le secteur, riches d'enseignement	5
Clara Beaudoux et Sarah Lessire	
2024, année électorale... vers un nouveau memorandum	12
Sarah Lessire	
Un moment convivial avec les membres aux Archives nationales de Luxembourg	15
Sarah Lessire et Rémy Hermand	
La métamorphose du document... quand les artistes exploitent les archives	17
Sarah Lessire	
Retour sur le colloque « Avec ou sans transitionS ? Les archivistes au cœur des défis contemporains »	19
Sarah Lessire et Rémy Hermand	
Le retour sur l'expérience des Pauses Cafés : un échec positif !	24
Rémy Hermand	
Retour sur nos formations en 2023	25
Rémy Hermand	

Suites concrètes de notre plaidoyer

Un nouveau décret pour les centres d'archives privées	29
Sarah Lessire	
Les archives publiques en FWB, enfin encadrées par un texte légal	31
Sarah Lessire	
Des premiers travaux pour la révision de l'ordonnance bruxelloise encadrant les archives publiques	33
Sarah Lessire et Tommy d	
Vers un engagement des ministres à conserver et à déposer leurs archives : lettre ouverte et enquête	34
Rémy Hermand	

Activités de nos groupes de travail

Les groupes de travail	35
GT « Avenir du secteur »	36
Isabelle Sirjacobs et Camille Vanbersy	
GT « Administrations publiques et pouvoirs locaux » : Retour sur un moment marquant de 2023	37
Thierry Delplancq	
GT « Plan d'urgence»	37
Rémy Hermand	
GT « Bruxelles »	38
Rémy Hermand	
GT « Enseignement supérieur »	39
Nicolas Delpierre	

Représentation/relations publiques/publications

Les interventions de l'AAFB	40
On parle de nous	44

Archives et valorisation

Une archive parmi d'autres	45
Rémy Hermand	
De la philosophie des archives numériques	48
Clara Beaudoux et Sarah Lessire	
Appel aux dons d'archives du Musée de la Vie wallonne pour les élections	49
Fabrice Meurant-Pailhe	

Communications

Petit topo sur nos membres	50
Sarah Lessire	
Assemblée générale	51
Sarah Lessire	
Être membre de l'AAFB	51

ÉDITO

De belles avancées
pour notre
secteur, de grands
défis pour son
avenir !



Mai 2024

■ Florian Delabie (président de l'AAFB)

2024... Hier encore il me semblait vous parler des objectifs pour la nouvelle équipe et des ambitions pour notre fédération. Nous sommes donc désormais à l'aune d'une série de nouvelles élections qui vont façonner notre société mais également notre asbl.

Vous n'êtes en effet pas sans savoir que 2024 est une année électorale importante en Belgique, avec les renouvellements des instances gouvernementales à tous les niveaux de pouvoir. Fort de notre deuxième memorandum et de nos prises de positions, nous avons pu engranger une série de belles avancées pour notre secteur lors de cette mandature : un décret pour le secteur des archives privées, un autre pour les archives publiques en FWB ainsi qu'une remise à l'ordre du jour de l'ordonnance bruxelloise sur les archives publiques. Le travail fut éreintant pour aboutir à ces résultats. Je voudrais néanmoins une fois encore remercier toutes les personnes qui se sont investies dans ces réflexions ; avec évidemment un merci tout particulier aux membres de la commission stratégique et surtout à Marie-Laurence Dubois, Ludo Bettens et Camille Vanbersy pour leur implication dans les échanges autour du décret archives privées et Xavier Depas dans le cadre du décret archives publiques en FWB. Bien entendu ces résultats ne sont que la première (grande) étape pour une meilleure reconnaissance de notre secteur. Nous allons continuer à interpeller les politiques afin d'assurer désormais, au-delà du cadre juridique, que les moyens nécessaires soient donnés aux institutions et personnes en charge de la gestion et préservation de notre patrimoine documentaire.

À côté des élections politiques, notre asbl vivra elle aussi un scrutin interne afin de renouveler son conseil d'administration.

C'est l'occasion ici pour moi, avant toute chose, de remercier les membres actuels du CA pour leur investissement et participation à nos nombreuses réunions et activités. J'en profite également pour remercier Sarah pour son dévouement à l'asbl. L'arrivée au terme d'une mandature est l'occasion de donner un petit coup d'œil dans le rétroviseur et de se préparer pour l'avenir. Lors de ce mandat, l'AAFB a bien évolué avec les arrivées successives de Clara et de Rémy pour renforcer l'équipe. Ce mandat a également été pour nous l'occasion de diversifier nos activités et d'échanger avec d'autres acteurs de la société civile avec lesquels des synergies sont possibles. Dernièrement nous avons notamment pu organiser un débat avec l'Union Wallonne des Entreprises, ou encore participer à plusieurs échanges avec les Directeurs Généraux des CPAS en Hainaut. L'AAFB a également continué à renforcer ses liens avec d'autres partenaires du secteur, comme nos associations sœurs en Flandre, en France, au Québec ou au Luxembourg ; tout en découvrant de nouveaux acteurs en prenant part à des projets européens.

Ces belles réussites ne sont que les premières étapes du chemin pour que notre asbl se positionne toujours plus comme la fédération des professionnels du secteur de la gestion et préservation de l'information. Notre objectif est de pouvoir collecter, préserver et valoriser les traces documentaires de notre société. Dans un environnement où les défis sociétaux vont être de plus en plus impactants (dérèglement climatique, crise identitaire de la démocratie, manipulation de la communication et cyber attaque) conjugués avec l'évolution toujours plus rapide des moyens de communication et d'échange d'information, les gestionnaires de l'information, archivistes, *records managers* ont et auront un rôle prépondérant à jouer. L'AAFB vise à soutenir l'ensemble de ces professionnels par ses activités internes et ses représentations et partenariats vers l'extérieur.

AAFB on tour : quatre rencontres thématiques avec le secteur, riches d'enseignement

Avril 2023

■ Clara Beaudoux et Sarah Lessire (coordinatrice à l'AAFB)

Souhaitant partir à la rencontre du secteur, l'AAFB a organisé au mois d'avril 2023 sa tournée intitulée « AAFB on tour ». Nous avons posé nos valises à Louvain-la-Neuve, à Bruxelles, à Charleroi et enfin à Liège. Chaque rencontre a été l'occasion d'aborder une thématique différente et d'alimenter la réflexion pour l'écriture du mémorandum à l'occasion des élections de juin 2024. Nous remercions chaleureusement tous les participants et intervenants pour ces différents moments riches en échanges.

Étape 1 - 6 avril 2023 à Louvain-la-Neuve : Comment sont gérées nos données de santé ?

Pour inaugurer l'« AAFB on tour », nous avons été accueillis par l'Université catholique de Louvain, pour une rencontre autour de la gestion et préservation des données de santé. Lors de cette rencontre, nous avons eu un panel de trois intervenants ayant un profil bien différent : un informaticien, une archiviste et une déléguée à la protection des données (DPO).

Grâce aux différents retours d'expériences : une cyberattaque d'un hôpital, la sécurité des données médicales par Nathalie Jacques, DPO du CHU UCL Namur, et la création d'un service d'archives à l'INAMI par Marie Lejeune, nous avons pu aborder la gestion des données de la santé sous tous les angles.



Étape 2 - 13 avril 2023 à Bruxelles : Quelle place donne-t-on aux données de l'enseignement ?

Pour la deuxième étape de l'« AAFB on tour », nous avons rejoint le prestigieux lieu qu'est la tour d'Actiris à Bruxelles. Après avoir abordé la question des données de la santé, ce sont les archives de l'enseignement qui ont fait l'objet de réflexions et d'échanges entre les différents intervenants et participants. L'enseignement produit en effet de nombreux documents (dossiers d'élèves, projets d'école, supports pédagogiques, etc.) particulièrement intéressants pour documenter les méthodes pédagogiques et le programme scolaire à une période donnée.

Ces documents constituent d'ailleurs un matériau essentiel pour la transmission des connaissances et pour la recherche historique et scientifique. Pour cette rencontre, nous avons abordé cette thématique sous plusieurs angles à savoir les archives de l'enseignement secondaire ainsi que leur valorisation. La multitude d'acteurs et la complexité du réseau de l'enseignement en Belgique nous ont obligés à nous arrêter dans un premier temps sur l'état des lieux concernant les archives de l'enseignement.



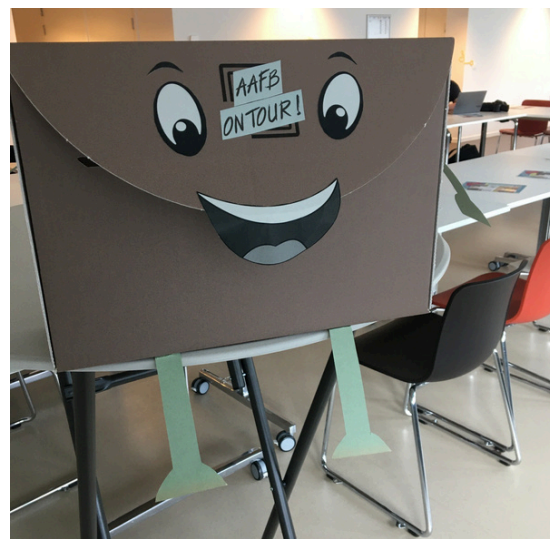
AAFB on tour à Louvain-la-Neuve

Xavier Depas, archiviste-documentaliste à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et David Delcourt, Directeur Général Adjoint Stratégie & Innovation (WBE) ont rappelé notamment la structure de l'enseignement en Belgique avec la présence d'un réseau officiel (public) et un réseau libre (privé) impliquant de facto un statut différent pour les archives selon le réseau. Les archives de l'enseignement libre sont considérées comme des archives privées et donc ne sont soumises à aucune obligation de conservation au-delà du délai d'utilité administrative. Dans le cas de l'enseignement officiel, les archives sont publiques et doivent donc être conservées. Il existe une législation « archivistique », mais cette dernière est lacunaire malgré quelques avancées comme les discussions autour du décret « archives publiques en FWB ». Quelques circulaires propres à l'enseignement attirent l'attention sur les archives, notamment sur les locaux d'archives [1] ou encore sur l'accès aux documents administratifs [2]. Cependant, le manque de cadre clair et mis à jour fait défaut pour la préservation des archives de l'enseignement. Par ailleurs, les acteurs ne sont souvent pas assez conscientisés à la problématique des archives et ces dernières sont fréquemment délaissées, conduisant ainsi à des risques de pertes.

Ensuite, Amandine Verheylewegen, professeure d'histoire à l'institut de la Vierge Fidèle (enseignement libre) nous a présenté les pratiques mises en place dans son institution pour la gestion et préservation des données. Dans un premier temps, elle revient sur la complexité de l'organisation de l'enseignement en Belgique qui est également perçue par les professeurs.

À cela, s'ajoute la diversité des archives produites (administratives, pédagogiques, etc.) et des producteurs (élèves, professeurs, direction, association des parents, etc.). L'intérêt porté aux archives est malheureusement variable en fonction de chaque producteur et la conservation des documents au-delà de leur utilité administrative dépend des sensibilités de chacun.

Au sein de l'Institut de la Vierge Fidèle, mis à part les documents administratifs qui doivent être conservés pour se conformer à la législation, les archives propres à l'histoire de l'institution et à la vie de l'école ne sont ni conservées ni centralisées. Par ailleurs, le numérique est également de plus en plus présent notamment depuis la crise sanitaire. Il existe des applications de type Smart Schools qui permettent un partage de documents (suivi des élèves, évaluation, journaux de classe, document de la vie à l'école). Il s'agit d'un outil intéressant mais n'ayant pas pour objectif l'archivage des documents. Les professeurs sont ainsi responsables des documents et doivent les archiver à chaque fin d'année scolaire. Il faut également noter que la question de la pérennité des documents numériques se pose également dans le cadre du développement de ce type d'outil. Or, certains documents n'existent plus qu'en numérique.



La mascotte "AAFB on tour" en visite à la tour Actiris à Bruxelles

Pour conclure, Amandine questionne sur la place de l'humain dans les archives scolaires. En effet, si on conserve les archives administratives pour des raisons légales, les autres productions ne sont généralement pas conservées faute de place, mais aussi d'intérêt. La sensibilisation des élèves à la question des archives pourrait être une première réponse à cette problématique.

[1] Circulaire 6336 du 06/09/2017 relative aux locaux d'archives dans les établissements scolaires et assimilés).

[2] Circulaire 8228 du 23/08/2021 relative à l'accès aux documents administratifs (avec circulaire 8455 du 01/02/2022).

Pour terminer, Christina Ruggin, anciennement professeure de formation pluridisciplinaire au cycle préparatoire pour les enfants de 6 à 12 ans et directrice de l'Académie des Beaux-Arts de Châtelet de 1996 à 2011, nous a présenté son projet de valorisation des dessins d'enfants, « NA ou comment poser un nouveau regard sur le dessin d'enfant ? ». Ce projet est l'exemple même que les archives sont souvent sauvegardées grâce à des affinités individuelles. En effet, durant toute sa carrière, Christina a décidé de conserver les dessins produits par ses élèves tout au long de sa carrière, qui étaient destinés à être jetés à la fin de l'année scolaire. Au moment de sa retraite, Christina pose le constat qu'aucun lieu de conservation et valorisation des dessins d'enfants n'existe. Or, ces derniers ont toute leur place en tant que patrimoine culturel et trace de vie qui nous renseignent sur la société et son évolution.

En conclusion, les trois présentations ont montré un fort besoin de conscientiser l'ensemble des acteurs de notre société au sort de leurs archives. Tout un pan de notre société n'est pas couvert ou pris en compte dans les législations autour des archives ou au niveau des institutions patrimoniales. Nous devons continuer à avancer pour créer des centres d'archives dédiés à certaines thématiques : celle de l'enseignement ou des arts par exemple. De plus, le terme "traces" a tendance à se généraliser comme nous l'avons vu lors de cette rencontre : notre rôle est en effet de collecter et préserver les **traces de vie**. Nous devons continuer de sensibiliser le plus grand nombre à ce sujet.

Étape 3 – 20 avril à Charleroi : Comment gérer efficacement l'information dans les administrations publiques ?

Visite des archives de Charleroi

Cette troisième étape de « AAFB on tour » a démarré par une visite des locaux menée par Christian Joosten, responsable de la Valorisation des Archives au Service commun des Archives de la Ville et du CPAS.

Depuis février 2022, les Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi occupent un nouveau bâtiment « Technopole Vilette » à Mont-sur-Marchienne, sur le site autrefois occupé par les ACEC, fleuron historique de la Ville de Charleroi.

Le site de près de 6000m² accueille les archives sur 2500m², ainsi que les réserves du Musée des Beaux-Arts et le Service du Nettoyage des Bâtiments de la Ville de Charleroi (SNB). Le bâtiment est complètement équipé en étagères mobiles : 27 kilomètres linéaires de rayonnages motorisés Compactus à contrôle électronique. En plus des 2500m² dédiés aux archives, de nombreux locaux annexes et aménagements ont été pensés pour la gestion spécifique des archives. L'arrière du bâtiment est équipé d'une grande porte sectionnelle accessible aux camions et donnant sur un local où décharger les archives à l'abri de la pluie.

À l'occasion de la visite, de nombreux documents avaient été sortis et étalés sur les tables pour les visiteurs de la journée : plans de la ville, affiches de carnaval, schémas et plans de construction, photos, etc. Christian Joosten a expliqué aux visiteurs l'étendue des documents conservés ici : des sujets sérieux (dossiers du personnel, dossiers des étrangers, etc.) aux « pépites » ou « trésors ». Par exemple tout ce qui concerne le Japon et la visite de l'empereur japonais en 1971, puisque Charleroi est jumelée avec la ville de Himeji (préfecture de Hyōgo, Japon) ! Ou encore les archives de Jacques Rase reçues récemment, employé communal et dessinateur pour le journal « Carolo service » : « Ce n'est pas Hergé mais dans le cœur des Carolos, tout le monde connaît Jacques Rase », explique Christian Joosten.



[Pour en savoir plus sur les Archives de Charleroi et le déménagement récent, lire l'article de Carine Gouvienne, p. 51 de l'Info-AAFB numéro 28 de 2022.](#)

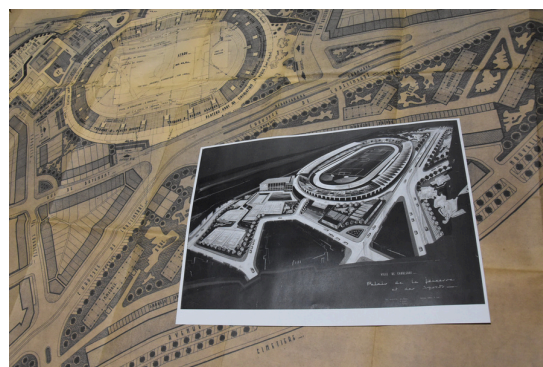
Rencontre sur les archives publiques

Lors de la rencontre, Christophe Ernotte était présent : le conseiller au Cabinet de Christophe Collignon Ministre wallon du logement, des pouvoirs locaux et de la ville a réagi aux deux retours d'expérience présentés puis a échangé avec la salle.

La première intervention était celle de Morgane Schleusner, archiviste pour l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité). Elle est revenue sur la création de la cellule Archives au sein de l'AViQ en 2019, année au cours de laquelle elle a été engagée. Avant cela (entre 1963, date de la création de l'AViQ et 2019) il n'y avait aucun professionnel de l'information. Son engagement a été motivé par la nécessité de se mettre en conformité au RGPD et - comme souvent - par un projet de déménagement. À son arrivée, Morgane a commencé par faire un état des lieux et établir un premier jet du tableau de tri. Très vite, elle a été confrontée à de nombreux défis pour récolter les informations (fonctionnement en silos, peu de vision globale, différents niveaux de maturité des directions), mais aussi pour créer un tableau de tri (aucune formation et sensibilisation des agents, législations largement incomplètes, domaines de compétence variés et complexes) ou encore pour s'occuper des archives papier (plusieurs implantations différentes, état physique compliqué).

Suite à son expérience, Morgane Schleusner conseille d'avoir un gestionnaire de l'information dans toutes les organisations et de leur donner les moyens humains, techniques et financiers pour pouvoir agir. Elle recommande également de créer et valider une feuille de route « Archivage », de penser une synergie fondamentale entre le gestionnaire de l'information, le DPO, le CISO, le contrôle interne et l'IT. Enfin, il est essentiel de prendre en compte l'aspect archivistique au tout début d'un nouveau processus, d'un nouveau traitement de données ou encore d'un transfert de compétence.

Dans un second temps, Thierry Delplancq, archiviste de la Ville et du CPAS de La Louvière et représentant du groupe de travail « Administrations publiques » de l'AAFB, a raconté son expérience dans un service où le nombre de salariés temps plein est passé de 10 en 2010 à seulement 4 en 2023 ! Les archives de la Ville et du CPAS de La Louvière regroupent environ 10 kilomètres d'archives : les archives de la Ville, du CPAS, de la Police, des Pompiers et des asbl para-communales ainsi que des fonds privés. Il a rappelé les missions d'un service d'archives et son utilité pour la société.



Visite des locaux du service des Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi



Ensuite, il a pointé plusieurs difficultés découlant du manque de moyens et de personnel : difficultés à assurer une présence et un suivi permanents auprès des services producteurs, à faire face à la multiplication des « priorités prioritaires », à assurer une présence concrète et suivie pour l'ensemble des projets transversaux, à gérer le passif et prendre le train du numérique, à suivre le rythme de la professionnalisation, etc. Thierry Delplancq insiste pour cela sur la nécessité d'une maîtrise et d'une bonne gouvernance de l'information au sein des administrations publiques, en prévoyant obligatoirement une structure compétente amenée à gérer l'ensemble de l'information existante quelle que soit sa forme.

À l'issue de ces deux interventions, Christophe Ernotte a réagi et discuté avec le public présent. Il avait suivi de très près les travaux des archives de Charleroi, car il était directeur général de la ville de 2014 à 2019. Il insiste sur le fait qu'il y a tout un travail de sensibilisation à faire du côté des pouvoirs locaux. Il indique aussi qu'il y a un écart important entre les communes moyennes ou grandes et les petites communes (où il y a une méconnaissance totale du sujet des archives).

Étape 4 – 27 avril à Liège : Le cycle de vie d'un document dans l'entreprise, de sa production à son archivage patrimonial

Visite de la réserve précieuse

La rencontre a commencé par une visite du [Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de Wallonie](#) situé dans le bâtiment du Vertbois depuis 1964, en compagnie de Pierre Gilissen, secrétaire général adjoint CESRW, et de Carole Carpeaux, secrétaire adjointe.

Le groupe a visité la réserve précieuse : une salle climatisée qui réunit les conditions idéales de conservation (une température de 18 degrés Celsius et une hygrométrie relative qui se situe entre 50 et 55 %). Elle se situe en fait dans une cave voûtée, qui, au 18^e siècle, était la boucherie de l'hospice, puis est devenue un bar quand le lieu a accueilli le CPAS. Plusieurs plans et documents avaient été préparés pour le groupe de visiteurs.

Cependant, l'archiviste du lieu a pris sa retraite il y a deux ans : « depuis, on bricole » nous avoue Pierre Gilissen. « Je n'ai jamais emmené un politique ici sans qu'il ressorte les yeux écarquillés de la situation », ajoute-t-il, indiquant son espoir que nous puissions rendre compte de cette situation dans le prochain mémorandum de l'AAFB. Faute de personnel, certains dons comme ceux du musée de l'Architecture n'ont encore jamais été ouverts ! « Tous ces documents et ce si beau lieu, et personne pour s'en occuper, c'est tout le paradoxe de notre époque », mentionne Pierre Gilissen.



Visite de la réserve précieuse du Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de Wallonie

Rencontre sur la gestion de l'information en entreprise

Cette quatrième et dernière étape de l'« AAFB on tour » a permis de réunir un large panel de représentants du monde de la gestion et préservation de l'information en entreprise.

Sandra Flamand, gestionnaire de connaissances chez Carmeuse, entreprise internationale de production de chaux et de carbonate de calcium, nous a présenté tout l'intérêt qu'ont les entreprises privées à prendre en considération la gestion et la préservation de l'information. Dans le cas de Carmeuse, avec un rayonnement international, rendre accès à l'information pour les différents clients, mais également s'assurer d'une qualité constante et identique de la production de chaux a très vite demandé la mise en place d'une cellule spécifique nommée « Knowledge Management ».

La vision de cette cellule se résume en une phrase : « *Knowledge Management is a multi discipline process of getting the right knowledge to the right people at the right time* ». (La gestion des connaissances est un processus multidisciplinaire visant à transmettre les bonnes connaissances aux bonnes personnes au bon moment). Chez Carmeuse, la gestion de l'information est perçue comme une ressource importante permettant une continuité dans les services, un gain de temps. Sandra Flamand est également revenue sur l'attachement de l'entreprise à son histoire.

Alex Denis, manager du système d'archivage transversal lié aux activités industrielles et qualités associées de GSK Vaccines Belgium, a notamment expliqué que les archives étaient nécessaires dans l'entreprise pharmaceutique en tant que « preuves », par exemple pour retracer l'historique de la fabrication de vaccins.



Il est donc important de mettre en place une gestion et une préservation rigoureuses de l'information. Par ailleurs, devant répondre à des exigences strictes en matière de normes, les agences pharmaceutiques sont régulièrement contrôlées.

Dans ce cas, les archives permettent de rendre compte des activités et de prouver la conformité des procédures. Alex Denis a également expliqué qu'il est toujours nécessaire de savoir comment un vaccin a été fabriqué, et ce pour des questions de santé mondiale. Ces données sont cependant très sensibles et bien sécurisées.



Sophie Urbain, gestionnaire de l'information à l'Union wallonne des entreprises (UWE) est quant à elle revenue sur la création de son poste. En effet, au sein de l'UWE, le poste de gestionnaire de l'information est assez récent (2019). En interne, le besoin était de plus en plus croissant pour une meilleure accessibilité et conservation des documents. De plus, elle a notamment indiqué que le Covid-19 avait accéléré la numérisation, rendant central le rôle de gestionnaire de l'information pour gérer les documents, uniformiser les pratiques et faire le lien entre différentes cellules ne communiquant pas forcément entre elles.

Ensuite, Marie Meyer, archiviste, historienne et gestionnaire de l'information indépendante, collaborant avec l'Association pour la valorisation des archives d'entreprises (AVAE), a expliqué le rôle de l'AVAE, appelée par exemple lorsqu'une entreprise va déménager (en général dans les 6 mois) et que le nouveau bâtiment ne prévoit en général pas de place pour les archives, l'entreprise souhaitant donc passer au « zéro papier ». Généralement, les premières étapes consistent en un audit de la situation pour bien comprendre les pratiques et les besoins, et ensuite aux traitements des archives. Les archives sont généralement mises en dépôt aux Archives de l'État pour garantir des conditions de conservation optimales. L'AVAE intervient également pour la valorisation d'archives via des inventaires ou expositions.

Michel Trigalet, docteur en histoire, chef de service des Archives de l'État à Liège depuis janvier 2021, a ensuite pris la parole. Il a expliqué que les archives d'entreprises sont très nombreuses à Liège, car la région a connu un grand développement économique depuis le début de la révolution industrielle (citant notamment les archives de Vieille-Montagne, Cockerill, ArcelorMittal, Prayon, etc.). Il a également insisté sur l'intérêt de transférer les archives d'entreprises aux Archives de l'État, permettant de compléter avec les aspects opérationnels des entreprises, qui ne sont généralement pas ou peu documentés dans les archives publiques (comprenant plutôt les registres de commerces, documents fiscaux, cadastres, notariat, permis d'exploiter etc.). La plupart du temps, les transferts d'archives s'y font dans l'urgence (déménagement, catastrophe, etc.).

Éric Geerkens, docteur en histoire et professeur à l'Université de Liège, a posé son regard d'universitaire sur chacune de ces interventions. Il rappelle notamment que l'histoire est l'art d'accommoder le « reste ». Il est donc important que les archivistes/gestionnaires de l'information collaborent avec les historiens pour comprendre les besoins des chercheurs. Il a notamment interrogé sur ce que peut et va faire l'historien de tout cela, sachant que ce qui intéresse souvent l'historien est ce qui concerne la prise de décisions.

Le débat après les interventions a également porté sur les archives numériques et la manière de les inventorier. Marie-Laurence Dubois, qui animait la rencontre, a notamment évoqué l'idée que l'intelligence artificielle pourrait aider pour les inventaires en matière d'archives numériques. Marie Meyer a insisté sur le fait que l'archiviste « numérique » doit venir en amont, comme le gestionnaire de l'information, pour organiser et éviter un vrac numérique inutilisable, là où l'archiviste papier pouvait se contenter de venir en bout de chaîne.

Ainsi, on comprend que la pratique en archives papier s'applique aussi au numérique : en tant qu'archiviste, on a parfois l'impression que le papier est plus pérenne, mais c'est plutôt dû au fait que les archivistes ont plusieurs siècles de pratique avec le papier, ce qu'ils n'ont pas encore avec le numérique !

En conclusion, ces différentes interventions ont montré que les besoins opérationnels sont les éléments déclencheurs de toute initiative dans les entreprises : savoir les identifier permettra donc de conscientiser et sensibiliser à la question de la gestion de l'information. C'est en collant aux enjeux stratégiques de l'entreprise que le gestionnaire de l'information peut acquérir sa crédibilité. « Il faut attendre la bonne opportunité » : un déménagement par exemple. Il faut lier cela à autre chose : ce qui signifie aussi parfois faire preuve de patience, ont expliqué les différents intervenants.

Grâce à ces interventions, on comprend aussi que la première des raisons de s'occuper de ses données (papier ou numériques), pour une entreprise, est un besoin d'agir pour elle-même ou pour se justifier elle-même (par exemple, pour servir de preuves).

Enfin, nous avons vu qu'un repositionnement du gestionnaire de l'information est nécessaire notamment à cause du numérique, la crise du Covid-19 ayant été une opportunité pour cela ; et que finalement, un fort besoin de collaboration est nécessaire et doit se poursuivre entre les gestionnaires de l'information et les autres experts métier (IT, juristes, DPO, etc.).



Discussion lors de l'AACF on tour à Liège



2024, année électorale... vers un nouveau mémorandum

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

Qui dit année électorale, dit présentation du mémorandum de l'AAFB ! Pour la troisième fois, l'AAFB a rassemblé l'ensemble de ses revendications et enjeux concernant le secteur de la gestion et préservation de l'information à l'aube des élections électorales prévues en juin et octobre 2024. Ces dernières années, l'AAFB a fixé parmi ses priorités l'interpellation des pouvoirs publics. Le rôle d'une association professionnelle comme la nôtre est, en effet, de porter vers le grand public et les responsables politiques les inquiétudes du secteur, notamment concernant la reconnaissance de nos métiers et l'importance, pour un État démocratique, d'une bonne conservation des archives.

L'objectif de notre mémorandum est de présenter les revendications et aspirations des archivistes et des professionnel·le·s de l'information, qui œuvrent au quotidien à la gestion et la préservation des données et documents engageants des institutions dans lesquelles ils travaillent. Ce document peut servir tout à la fois de moyen d'interpeller les responsables politiques, de base de discussions avec les parties prenantes, d'outils de sensibilisation et de communication ou encore de feuille de route pour le CA et l'Association.

Le dernier mémorandum « 2019-2024 : Vers une mutation digitale réussie » a permis de nombreuses avancées et plusieurs de nos revendications ont été entendues par les politiques (décret archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelles, adoption d'une loi sur la déclassification des documents au fédéral, réduction du délai de conservation des justificatifs aux comptes en Région wallonne et en Région bruxelloise).

Un processus participatif...

À nouveau, le mémorandum de 2024 est le résultat d'un processus participatif de l'ensemble de nos membres à travers divers moments d'échange et de réflexion. Nous remercions l'ensemble des membres de la Commission stratégique de l'AAFB ainsi que les membres pour leur participation qui a permis la publication du mémorandum 2024-2029 : « Pensez 2030 loin de 1984 ».

Une des premières étapes fut notamment l'organisation de l'« AAFB on tour » permettant d'aller à la rencontre des membres et d'aborder des thématiques variées. Ensuite, les groupes de travail internes de l'AAFB ont été sollicités afin d'évaluer le précédent mémorandum. Si de nombreuses revendications ont rencontré des avancées, le principal constat fait par les groupes de travail est que de nombreux enjeux restaient d'actualité. Par ailleurs, il s'est avéré que les revendications qui ont été entendues par les politiques étaient les revendications les plus concrètes notamment les révisions ou adoptions de décrets.



Couverture du mémorandum de l'AAFB 2024-2029



Un moment réflexif : « Pensez 2024, loin de 1984 »

Lors de l'Assemblée générale du 9 juin 2023, un moment réflexif a été proposé à nos membres à travers une animation de type « world café ». Les membres présents ont été invités à débattre ensemble sur plusieurs thématiques. Cinq tables différentes étaient organisées et avaient chacune une question bien définie. On retrouvait notamment des questions liées à la thématique du numérique, des nouvelles technologies, de sensibilisation du grand public, de visibilité de nos métiers ainsi que la collaboration avec d'autres métiers. Ensuite, l'ensemble des propositions et idées a été analysé et priorisé. L'objectif était de faire ressortir cinq actions ou priorités pour répondre à la question posée.

Enfin, pour conclure, ce moment d'échange, chaque groupe a été invité à présenter les conclusions de chaque question afin d'en faire écho à l'ensemble des membres présents, mais également aux deux représentants politiques, Monsieur Benoit Dispa (CDH) et Monsieur Olivier Parfondry (PS), qui ont répondu favorablement à notre invitation. Ce fut également l'occasion pour Florian Delabie, président de l'AAFB, d'expliquer le choix du nom de l'évènement et d'ainsi sensibiliser les représentants politiques présents. Le visuel de l'évènement reprend la couverture de la dernière édition de « 1984 » de Georges Orwell.



Car on l'oublie parfois mais le héros de ce célèbre roman de 1949 travaille au « Commissariat aux archives » ! Winston Smith est un drôle d'archiviste... puisque son rôle est de transformer les archives afin de faire correspondre le passé à la version officielle du régime totalitaire en place. La conservation de la mémoire devient un véritable enjeu de pouvoir politique. Ce visuel est donc choisi délibérément pour rappeler et faire connaître de tous l'importance de prendre en compte les enjeux de la gestion et préservation de l'information pour garantir notre état démocratique. Cette analogie a servi également de base pour le nom et la couverture du mémorandum de 2024-2029.

Une nouvelle structure du mémorandum

Face aux résultats du travail participatif, la Commission stratégique et le Conseil d'administration se sont penchés sur la nouvelle structure du mémorandum. Le point de départ fut trois thématiques mises en exergue par le CA lors d'une mise au vert en juin 2022. Ces trois thématiques englobent en effet l'ensemble des enjeux et préoccupations de notre secteur. Il s'agit des phrases suivantes : « les professionnels et professionnelles de l'information, acteurs de la révolution numérique » ; « les professionnels et les professionnelles de l'information, moteur de la préservation d'une démocratie renouvelée » ; « les professionnels et professionnelles de l'information, catalyseur d'un réseau d'expertise ».

Afin de rendre la lecture plus lisible pour les politiques, il a été décidé de proposer une structuration par niveau de pouvoir tout en gardant des revendications générales. C'est en décembre 2023 que le mémorandum a été publié pour qu'il puisse être lu par le plus grand nombre. Les prochaines étapes seront une communication et une sensibilisation aux enjeux de la gestion et préservation de l'information notamment via l'organisation de débats politiques.

[Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à le parcourir.](#)

Un moment convivial avec les membres aux Archives nationales de Luxembourg

25 septembre 2023

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB) et Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)



De gauche à droite :
Claude de Moreau de Gerbehaye, Marie Laurence Dubois, anciens présidents de l'AAFB, Josée Kirps, directrice des Archives nationales du Luxembourg et présidente de l'ICA, Corinne Schroeder, présidente du VLA et Florian Delabie, actuel président de l'AAFB

Après la visite d'un *data center* en 2022, les membres de l'AAFB ont été invités à découvrir les [Archives nationales de Luxembourg](#) le 25 septembre 2023. Ce n'est pas moins de dix-neuf membres, issus tant des archives privées que publiques, qui ont répondu présent. Ce fut également une belle occasion pour l'AAFB d'en apprendre davantage sur l'organisation de la gestion et préservation de l'information au-delà des frontières belges.

Situées sur le plateau du Saint-Esprit, les Archives nationales de Luxembourg ont investi l'ancienne caserne de la compagnie des volontaires en 1968. Au fil des années, pour augmenter la capacité de stockage, quatre dépôts supplémentaires ont été aménagés dans et autour de la ville. Ces différents lieux de stockage rendent complexe le travail des collaborateurs pour la gestion et la consultation des 50 km d'archives conservées. La construction d'un nouveau bâtiment, en cours à Esch-Belval, et le déménagement futur répondront à ces différentes difficultés.

Avant d'entamer la visite des locaux, nous avons été accueillis par Josée Kirps, directrice des Archives nationales du Luxembourg et présidente de l'ICA qui a rappelé l'importance de la collaboration entre les archivistes et gestionnaires de l'information ainsi que le rôle majeur des associations professionnelles dans la promotion de ces métiers.

Au cours de la matinée, guidés par Sanja Simic, responsable du service Communication et du Service pédagogique, nous avons pu découvrir l'exposition temporaire : « 1848 – Revolutioun zu Lëtzebuerg » évoquant les troubles de mars 1848 et leur conséquence pour le Grand-Duché de Luxembourg. Nous avons ensuite été emmenés dans les différents magasins d'archives du bâtiment principal. Traversant le couloir dit des notaires, nous y avons découvert de part et d'autre un des types de fonds d'archives conservés par les Archives nationales : les minutes notariales dont les plus anciennes remontent à 1606.

Après cela, nous nous sommes dirigés vers les archives des cours et justice où notre guide nous a fait découvrir des documents concernant la dernière condamnation à mort par guillotine au Luxembourg en 1820-1821. Nous nous sommes également attardés autour des cartes et plans et avons fait un rapide passage par la réserve précieuse. Tout au long des échanges et des explications données, nous comprenons que l'adoption de la loi de 2018 sur l'archivage est une véritable opportunité et a permis une meilleure reconnaissance du métier. L'adoption de cette loi a notamment permis d'augmenter le nombre de collaborateurs et de collaboratrices, et de créer le service « conseil, collecte et encadrement » dans le but de répondre aux nouvelles missions des archives nationales.



Après un petit repas bien mérité, nous avons eu l'occasion de discuter et d'échanger avec les archivistes des Archives nationales sur l'organisation des archives publiques au Luxembourg et, plus précisément, sur la législation qui entoure la gestion et la préservation des archives. Avec beaucoup d'intérêt de la part de nos membres, nos discussions se sont majoritairement centrées sur la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage. Parmi une des plus récentes des pays européens, cette loi permet une meilleure gestion de l'information et des archives au niveau national. Jusqu'en 2018, le cadre législatif relatif aux archives publiques était très léger.

En effet, seule la loi de 2004 sur les établissements culturels évoque brièvement le sujet. Les premières réflexions autour de la loi archives remontent à 2011 et, après plusieurs versions et adaptations, donnent lieu à la promulgation d'un texte résultant d'un compromis entre les producteurs et les archivistes. Cette loi fixe et définit plusieurs points : l'obligation de versement pour les institutions publiques ainsi que les modalités de versement, la mission de conseil des Archives nationales pour les différents producteurs, la création du conseil des archives (organe de réflexion entre producteurs, archivistes, associations professionnelles, universités et chercheurs servant de lieu de réaction et de conseil pour toutes les questions relatives aux archives), la fixation de tableaux de tri, les durées de conservation, la désignation de délégués à l'archivage au sein de l'administration, etc. Malgré quelques points négatifs mis avant par les archivistes luxembourgeois, la promulgation de cette loi a été une avancée pour le secteur : clarification de certains points juridiques, ouvertures de postes dans le pays, etc. Par exemple, 93 ministères et administrations ont recruté ou nommé une personne au poste de délégué à l'archivage. Cependant, les archivistes luxembourgeois souhaiteraient aller plus loin pour améliorer le cadre législatif et éclaircir certaines zones d'ombre : définition des producteurs d'archives publiques ; déclassification des archives ; délais de communication parfois trop long ou difficile à appliquer, etc.

Nous avons pu également aborder le sujet de l'archivage électronique. De manière volontaire, la loi de 2018 ne fait aucune distinction de support et englobe bien évidemment les données électroniques. Plusieurs versements d'archives électroniques ont déjà été opérés aux Archives nationales. Il y a évidemment une manière différente de les gérer, surtout au niveau du risque autour de la pérennité du support. La construction du futur bâtiment des Archives nationales, les inondations de 2018 ainsi que les plans d'urgence ont également été évoqués. Au niveau des Archives nationales, il n'y a pas de plan formalisé, mais il existe un réseau et différentes mesures d'urgence.

Il y a notamment la volonté d'établir un plan d'urgence à l'échelle nationale pour les institutions culturelles afin de permettre la mutualisation des ressources.

Dès 16 heures, deux membres du comité du Veräin vun de Lëtzebuenger Archivisten (VLA), association des archivistes du Luxembourg, ont rejoint les membres de l'AAFB afin de poursuivre le partage d'expérience. Corinne Schroeder, présidente du VLA et Christian Lekl, secrétaire, ont présenté l'organisation interne de l'association en passant par les missions et le profil des membres. Jeune asbl qui fêtera ses dix ans en 2024, le VLA a des missions similaires à l'AAFB : valorisation de la profession et du secteur, fédération des archivistes et professionnalisation du secteur. Les visions du secteur et des activités pour celui-ci ont pu être partagées entre les associations : formations, groupes de travail, etc.

Au terme de cette journée, les membres de l'AAFB ont pu découvrir la réalité archivistique luxembourgeoise et nous avons pu faire un partage d'expérience autour de diverses thématiques. Nous remercions l'ensemble de l'équipe des Archives nationales pour leur accueil chaleureux et leur partage d'expérience ainsi que le VLA pour les échanges constructifs. Un premier pont a ainsi été érigé dans le cadre d'une future collaboration, en espérant que celle-ci soit fructueuse.

Discussion avec les archivistes luxembourgeois l'après-midi



Visite des dépôts des Archives nationales du Luxembourg



La métamorphose du document... quand les artistes exploitent les archives

18 décembre 2023

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

Les participants utilisant des documents d'archives dans le cadre des exercices



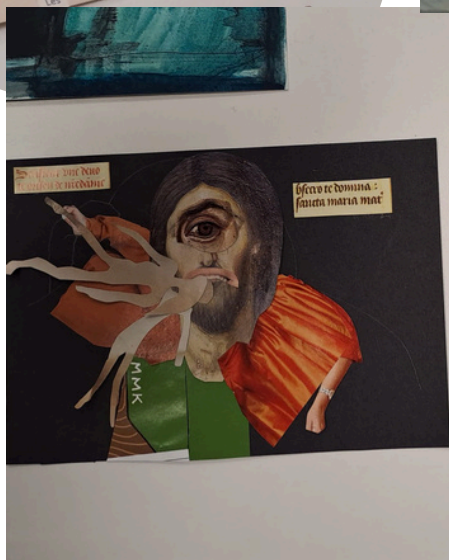
Le 18 décembre dernier, les membres de l'AAFB ont été invités à participer à un atelier atypique afin de découvrir la manière dont les artistes pouvaient appréhender les archives et les valoriser autrement. Pour permettre des échanges et un partage d'expérience, le public cible était aussi bien des archivistes que des artistes. Parmi les treize participantes, seules deux archivistes étaient présentes.

Intitulé « La métamorphose du document », Christina Ruggin, animatrice de l'atelier, a proposé deux moments bien distincts. Dans un premier temps, les participants ont découvert un panel d'artistes ayant utilisé l'archive comme matériau pour leurs créations artistiques. Nous avons notamment découvert le travail de Julien Prévieux (1974, France) via son œuvre « Lettres de non-motivation ». Après une recherche d'emploi, Julien Prévieux a pris les devants en écrivant automatiquement la lettre de réponse de refus. Il a rédigé plus de 1000 lettres de « non-motivation » en France et à l'étranger. On nous a également présenté le projet « Bien des choses » de Cléa Coudsi (1980, France) et Éric Herbin (1979, France) valorisant la petite histoire en mettant en lumière des cartes postales de tous horizons. Mais aussi l'artiste John Stezaker (1949, Angleterre) travaillant sur une superposition de photographies.

Ce tour d'horizon d'artistes qui détournent des documents d'archives a interpellé les participantes notamment sur la définition d'archive. Puisqu'en effet, la majorité des artistes présentés s'inspirent de documents d'archives, mais par leur intervention artistique, crée également des documents d'archives. Ce constat a permis aux archivistes présentes d'expliquer ce qu'est une archive, de faire la distinction entre archives privées et publiques mais également le cycle de vie des documents. Par ailleurs, il faut noter également que le travail artistique réalisé sur les documents d'archives vient « altérer » le document. C'est malgré tout une solution pour redonner vie à certains documents plutôt que de les laisser enfermés dans des boîtes.

Durant la deuxième partie de la journée, Christina Ruggin a invité les participantes à se mettre au travail et à utiliser des documents d'archives. Le premier exercice proposé était celui du caviardage, à savoir, supprimer des parties d'un texte pour lui donner un autre sens. Avec sa propre sensibilité, chacune des participantes a réalisé un texte unique sur base d'un même texte. L'apport de l'archiviste dans cette appropriation de l'archive peut être notamment une mise en contexte d'un texte d'origine.

Le troisième et dernier exercice était celui intitulé « la commande ». Son principe : chacune a reçu une image différente et devait la décrire le plus précisément possible dans une lettre adressée à une autre participante. Grâce à la lettre reçue, nous devions reproduire suivant la description faite l'image telle que l'on l'imaginait. Cet exercice avait pour objectif de montrer que la mémoire de chacun est différente et que l'interprétation que l'ont fait diffère également.



Quelques résultats suite aux exercices proposés par Christina Ruggin

Retour sur le colloque « Avec ou sans transitionS ? Les archivistes au cœur des défis contemporains »

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB) et Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

16, 17 et 18 octobre 2023



Profitant de la proximité géographique, l'équipe de l'AAFB a participé au colloque « Avec ou sans transitionS ? Les archivistes au cœur des défis contemporains » organisé par l'Association des archivistes français à Valenciennes les 16, 17 et 18 octobre 2023. La thématique traitée était la transition de nos métiers ainsi que celle de la société via plusieurs axes tels que le numérique, l'écologie, la démocratie, etc. Bien que l'événement ait été organisé par les archivistes municipaux français, les éléments présentés et discutés sont également transposables aux réalités de terrain rencontrées par les professionnels de l'information en Belgique. Ces journées ont été riches en échanges et en découvertes, notamment via la possibilité de visiter plusieurs lieux tels que la ville de Valenciennes, les archives de la ville, les archives municipales ou encore la bibliothèque des Jésuites.

La première journée du colloque fut consacrée aux échanges autour de la mutualisation, des transformations des pratiques archivistiques et de la valorisation. Avant d'entamer les tables rondes et conférences de la journée, Jean-Pierre Deltour, responsable du pôle archives et numérique du Centre de Gestion du Var a planté le décor et l'ambivalence des transitions sociétales actuelles au regard de notre rôle de gestionnaire de l'information.

La **conférence inaugurale** intitulée « **Lost in transition** » résume parfaitement le propos du conférencier et nous a plongés directement dans une remise en question des transitions auxquelles nous assistons et notamment celle du numérique. Si la transformation numérique peut être bénéfique pour la mise en avant de nos métiers et la modernisation de l'image de l'archiviste, il n'en est pas moins qu'elle pose des questions de pérennité des supports et de gestion de volume colossal ainsi que d'empreinte environnementale. Le passage au numérique et à la dématérialisation semble être, pour les autorités, une solution magique pour répondre à de nombreux problèmes (place, accessibilité, coûts,...). Or, le recours au numérique comporte également le revers de la médaille avec tous les impacts négatifs qu'il peut avoir : biais cognitif, perte de compétence, utilisation des données personnelles, écologie, etc. La problématique est qu'actuellement l'ensemble de la société se lance dans le numérique sans prendre le temps de réfléchir en amont ni d'accompagner les citoyens et travailleurs. Il n'y a pas de remise en question de l'utilisation des outils qui peut parfois conduire à une exclusion de certains usagers. Il est nécessaire de prendre conscience de tous les aspects positifs et négatifs de la transition numérique et de ses impacts et de mettre en place des solutions. Par ailleurs, les archivistes sont rarement associés et récoltent en bout de chaîne les conséquences de l'utilisation non raisonnée du numérique.

Ensuite, nous avons poursuivi avec une **table ronde sur la mutualisation**. Trois projets ont été présentés : celui des archives du centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la région Île-de-France, celui des archivistes de la métropole de Nantes et le projet du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV). De tous ces partages d'expériences, il ressort que la mutualisation permet aux collectivités qui n'ont pas les ressources en interne de pouvoir se lancer dans la gestion et préservation des données numériques et permet de développer les compétences des agents. Néanmoins, la mutualisation n'est pas toujours facile et des espaces d'échanges et de travail doivent être mis en place via, par exemple, la création de groupes de travail. Nous avons poursuivi l'après-midi avec la **présentation du projet « Archives locales de Wallonie » des Archives de l'État**, un autre type de projet de mutualisation avec la mise en place d'un ensemble d'archivistes itinérants pour aider les communes à traiter les archives datant d'avant 1977.

La table ronde « J'archive bien, ne t'en fais pas » donnait la parole à trois archivistes montrant **l'évolution des pratiques des professionnels face notamment au volume important des archives**. Deux devises résument les projets : « Collecter moins pour mieux collecter » et « Numériser pour classer ». En effet, pour faire face aux vrac numériques produits par les agents, les archivistes municipaux de Toulouse et de Rennes ont défini une stratégie d'archivage basée sur le risque et les données engageantes identifiées en collaboration avec les services producteurs. L'objectif était ensuite de pouvoir travailler sur l'avenir et proposer des plans de classement. Aux archives municipales de Lyon, un fonds de 4900 diapositives sur des événements survenus au sein de la ville n'était pas encore traité. Pour le traiter, les archivistes ont fait le choix de tout numériser pour permettre un meilleur traitement et tri. Ces projets ont permis de mettre en avant la plus-value des archivistes et de faire connaître le service.

avec
ou
sans
**TRANSI-
TIONS?**
12th COLLOQUE DES ARCHIVISTES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX ET ITINÉRANTS

Pour clore cette première journée, nous avons eu le retour de **trois services d'archives sur leurs habitudes de communication et de valorisation**. Comme de nombreux services et associations, le recours aux réseaux sociaux semble être une première piste pour valoriser le travail des archivistes et mettre en lumière les collections. Le centre de gestion de Dordogne a pris ce tournant en septembre 2021 en publiant une fois par semaine sur Facebook. Les archivistes d'Orléans métropole dressent un bilan plutôt mitigé de l'utilisation des réseaux sociaux pour la valorisation des archives : un investissement en temps important pour peu de visibilité. Présents sur les réseaux depuis 2015, ils ont fait le choix de laisser leurs partenaires parler d'eux et partager du contenu de valorisation. Par ailleurs, ils ont fait le choix de la réalisation d'un [film documentaire d'une vingtaine de minutes intitulé « Archives » réalisé par Vianney Lambert](#). Ce documentaire fut une opportunité pour faire connaître le service des archives et notamment de remettre du sens au métier et d'arrêter la course à l'image à tout prix. Aux archives de la métropole de Lille, les actions de valorisation consistent en la mise en place d'ateliers pédagogiques, la publication d'ouvrages, la mise en place d'expositions virtuelles, et plus récemment, la réalisation d'une [vidéo à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment](#). La volonté de tous est bien sûr de permettre au public de mieux comprendre le métier d'archiviste et montrer une image dynamique de la profession.

Thierry Delplancq et Sarah Lessire profitant d'une pause bien méritée



Visite de la bibliothèque des Jésuites

Après la première journée d'échange, les participants avaient l'opportunité de visiter la bibliothèque des Jésuites située à deux pas de l'auditorium Saint-Nicolas, qui était auparavant la chapelle des Jésuites. La présence des Jésuites à Valenciennes remonte à 1591 et une bibliothèque y est attestée dès 1598. Lors de la visite, nous avons pu découvrir l'époustouflante salle de lecture. Restaurée dans son état d'origine, cette dernière est richement décorée, notamment de 36 portraits de pères jésuites ainsi que deux peintures de Bernard Joseph Wamps.

La collection de la bibliothèque est constituée de quatre ensembles : la bibliothèque de l'ancien collège des jésuites, les confiscations révolutionnaires, les dons et legs de particuliers avec notamment le fonds d'histoire napoléonienne Louis Chéré, ainsi que les fonds locaux et régionaux. La Bibliothèque des Jésuites représente aujourd'hui un total de 2000 manuscrits, 140 incunables, plus de 70 000 imprimés rares ou précieux allant du XVI^e au XXI^e siècle et près de 85 000 dessins, estampes, photographies ou cartes anciennes. Les collections les plus prestigieuses sont celles qui sont issues des saisies révolutionnaires, avec notamment la Cantilène de sainte Eulalie, premier poème de la littérature française composé vers 880.

La seconde journée fut consacrée à la transition numérique et au rôle des gestionnaires de l'information dans ce défi. Nous avons débuté la matinée par une première conférence sur le récolement des logiciels et applications. Avec l'impulsion de la loi REEN, visant réduire l'empreinte environnementale du numérique, les archivistes de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg ont réalisé une cartographie des logiciels et applications utilisés par les agents. Cette cartographie est un véritable outil de gouvernance, mais également un écogeste permettant de rationaliser l'utilisation de certains logiciels. Ensuite, nous avons poursuivi avec une table ronde sur la sobriété numérique : quatre intervenants ont exposé les actions mises en place dans leurs institutions respectives.

L'un des documents apposés de son sceau

Nous avons pu découvrir la mise en place d'une exposition éco-responsable organisée par les Archives nationales du monde du travail, la mobilisation des agents volontaires éco-ambassadeurs de la ville Avignon et leur *digital clean up day*, la mise en place d'une politique de gestion des mails par les archivistes municipaux de Villeurbanne-RIZE et la mise en place de campagnes de « nettoyage » numérique par les archives de Archives Ville et Eurométropole de Strasbourg. Enfin, nous avons terminé cette deuxième journée par une table ronde intitulée « En attendant le SAE » durant laquelle trois archivistes ont présenté des bonnes pratiques à mettre en place avant l'acquisition d'un SAE. Ils ont notamment mis en avant l'importance de créer une charte de nommage, un référentiel de conservation et de réaliser un diagnostic des données et procédures.

Visite des archives municipales de Valenciennes

Comme de nombreux services d'archives, les archives de la ville de Valenciennes n'échappent pas au manque de place. Les locaux sont donc répartis en plusieurs dépôts : un se trouve à côté de la médiathèque Simone Veil, l'autre dans un local du conservatoire. À travers cette visite, nous avons pu découvrir un des dépôts des archives ainsi que quelques documents emblématiques : des échantillons d'œuvre de dentellerie, des procès verbaux pour les enfants trouvés accompagnés d'objets tels que un mouchoir ou encore des bijoux, des documents apposés de sceaux, etc.



La troisième journée fut dédiée à l'**impact social de l'archiviste et à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle** pour les archives. En début de matinée, le programme était centré sur deux conférences : une première par l'archiviste Morgane Vanehuin de l'asbl AIDE et une seconde par l'archiviste Yolaine Coutentin des archives municipales de Saint-Brieuc. Nous avons eu l'occasion de nous intéresser à l'impact social qu'un archiviste peut avoir au sein d'une institution et de voir un exemple de valorisation de son activité. Morgane Vanehuin, suite à son engagement en 2018, a eu la volonté d'impliquer les archives dans la vie de l'association en montrant l'importance de son poste en interne via divers canaux dont une rubrique du journal de l'asbl, des déplacements sur le terrain, les réseaux sociaux, etc. Le but est de visibiliser son action. Les résultats sont positifs dans son cas car ses activités sont maintenant mentionnées dans les rapports d'activités de l'asbl et cités aussi lors de discours par la présidente de l'association. De plus, cela a permis de faire évoluer la fiche de description de son poste pour la faire correspondre à sa nouvelle réalité comprenant, notamment, la gestion des données numériques et la valorisation des archives.

La deuxième conférence propose une approche de l'apport des archivistes aux droits culturels. Le droit culturel s'inscrit dans les droits de l'homme comme le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux. Ce droit en France est appliqué par la loi NOTRe (art. 103). Cependant, selon Yolaine Coutentin, cet article 103 propose une vision limitée car c'est les collectivités territoriales et l'Etat qui définissent ce que c'est la culture. Or, l'acteur culturel premier est le citoyen et non une élite étatique définissant le champ de la culture pouvant s'attacher à leur identité.

Dans le cadre d'actions citoyenne, cette vision effraie le citoyen qui associe alors l'archiviste et l'archive à la « Culture » avec son étiquette parfois pompeuse et aussi à cette limite venant de l'élite étatique.

L'archiviste est donc écarté *de facto* des actions citoyennes (visites historiques de quartiers, expositions organisées bénévolement, etc.) alors qu'il pourrait apporter son conseil et aussi mettre en avant son activité et ses compétences grâce à celles-ci. Cependant, à force de persévérance et de sensibilisation, une participation de l'archiviste est possible. Il faut tout de même noter que la collaboration avec le citoyen demande une souplesse, que ce soit au niveau du planning, de son activité, etc., car bien souvent le citoyen est bénévole dans le cadre de ces actions. L'archiviste peut proposer un rôle de chef d'orchestre ou de technicien étant là pour guider et conseiller ceux qui le demandent, laissant ainsi le citoyen être l'acteur de son initiative.

La seconde partie de la journée était centrée sur la table ronde « **À la poursuite de l'Intelligence Artificielle** ». Trois projets utilisant une IA ont été présentés : le premier, appelé « Lettres en lumière », a été mis en œuvre par les archives départementales de la Côte-d'Or dans le but de transcrire automatiquement des sources sur l'histoire de Bourgogne. Le second, mené par les archives municipales de Belfort, a pour objectif d'indexer et de transcrire automatiquement les délibérations manuscrites de la ville. Le dernier, baptisé « Girophares », est une plateforme collaborative invitant tous les utilisateurs à contribuer bénévolement à l'indexation, la transcription et/ou à l'annotation des fonds et collections conservés par les Archives nationales de France. Ce dernier a été construit avec les processus utilisés dans l'IA en remplaçant le travail de cette dernière par le travail de bénévoles. Ces trois projets présentent chacun leurs particularités mais ont été construits et ont abouti à des conclusions très similaires. En effet, les intervenants ont mis en lumière deux étapes clés pour la mise en œuvre de leur projet respectif : premièrement, il est essentiel de mettre en place une stratégie pour que l'outil utilisé puisse apprendre avant de devenir indépendant. Cette phase d'apprentissage passe par un travail d'alimentation mené par des archivistes et/ou des bénévoles.



Jeux et goodies présentés par le groupe de travail « Médiation » de l'AAF

Deuxièmement, il faut mettre en place un processus de contrôle aléatoire pour vérifier si l'outil enregistre des réponses cohérentes. Ces phases d'apprentissage et de vérification sont indispensables pour développer un outil performant avant de le mettre à disposition des utilisateurs. Comme ces étapes sont longues, les intervenants n'ont pas pu proposer de résultats définitifs mais, nous avons tout de même pu assister à une démonstration des différents outils pour nous donner un avant-goût des résultats pouvant être attendus. Ces premiers ont également mis en avant le caractère interdisciplinaire de la mise en place de projets de ce type et ont témoigné de l'importance du dialogue entre les divers profils impliqués.

Au cours de l'après-midi, nous avons pu assister à un atelier consacré à la thématique des **jeux et goodies**, animé par le groupe de travail « Médiation » de l'AAF. Ce fut l'occasion de voir différentes manières de valoriser un service d'archives via la création de jeux et/ou goodies pour une occasion particulière et temporaire telle qu'une exposition ou pour mettre à disposition du public tout au long de l'année. Le but de l'atelier était de circuler librement pour échanger et que chacun puisse présenter sa création aux intéressés. Sur les tables, nous avons pu voir des jeux physiques, numériques, des pin's, des mugs, des fiches, des marque pages, des posters, etc.

En fin de journée, après les ateliers, ce fut le moment des discours de clôture et des adieux. Il était temps de rentrer chez soi et de dresser le bilan de ce colloque riche en expériences et leçons. Nous remercions l'AAF pour l'organisation de ce colloque plus qu'intéressant et tous les participants pour ces moments d'échanges dans une ambiance bienveillante.

Le retour sur l'expérience des Pauses Cafés : un échec positif !

■ Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

Lancées au cours de l'été 2023 avec le slogan : « Et si on s'accordait une pause ? », l'AAFB proposait dans sa newsletter d'août le format des « Pauses Cafés ». C'est bien connu, les pauses cafés sont de véritables institutions dans le monde du travail. Elles permettent de se rencontrer et d'échanger de manière informelle contrairement aux réunions de travail. L'objectif de ces rencontres était double : permettre aux différents membres de se connaître en dehors du cadre habituel des groupes de travail et permettre à l'AAFB de mieux connaître ses membres et d'identifier leurs besoins.

L'idée première était de réaliser une fois par trimestre un moment d'échange en visioconférence pour les groupes sectoriels identifiés : les musées, les archives publiques, les entreprises et archivistes indépendants. Nous avons proposé une première rencontre pour chacun des groupes en septembre, octobre et novembre.

Même si les quelques retours que nous avons reçus furent positifs, le nombre d'intéressés fut trop bas pour que nous décidions de pérenniser ce format.

Cependant, malgré un résultat en dessous de nos attentes, nous tirons énormément de positif de ces rencontres. En effet, certains membres avec lesquels nous avons moins d'échanges ont pu nous faire un retour sur leurs demandes et besoins.

Nous avons également remarqué que nous ne communiquons pas assez sur le potentiel des groupes de travail qui semblent finalement mieux correspondre aux besoins de nos membres. Nous lancerons d'ailleurs, dès 2024, un groupe de travail pour les archives des musées.

NEW

Les
**PAUSES
CAFÉ**
De l'AAFB

Et si on s'accordait
une pause ?

L'objectif ? Permettre aux membres
de se rencontrer différemment,
d'échanger et de permettre un coup
de boost au cours de la journée.

C'est bien connu que faire des
pauses améliore la concentration !

AAFB

Retour sur nos formations en 2023

■ Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

Dans la continuité de 2022, l'AAFB avait pour objectif en 2023 de continuer d'étoffer son offre de formations destinées au secteur. Le principe était autant d'augmenter le nombre de formations que de diversifier les thématiques.

Malgré un début d'année assez complexe avec l'annulation de deux formations, l'AAFB a tout de même proposé **6 modules de formation** en 2023, sans compter les formations proposées en interne pour les équipes en ayant fait la demande. **Quatre nouvelles formations** ont vu le jour en 2023 sur les thématiques suivantes : la gestion des mails, les normes du *Digital Act*, la valorisation d'archives via l'exposition virtuelle et les questions juridiques autour de la préservation et la valorisation des archives. En tout, ce sont **71 participants** qui ont pu échanger, s'informer et surtout se former sur diverses thématiques autour de la gestion de l'information.

Formation : « La gestion des mails et leur archivage » (Namur)

28 mars, et 18 octobre et 23 octobre

Dans le monde professionnel et personnel, les mails sont devenus incontournables. Comme tout type d'information, les mails doivent être gérés. Les gestionnaires de l'information et les archivistes ont donc tout leur rôle à jouer pour sensibiliser les utilisateurs à de bonnes pratiques.

Sur le sujet, la formatrice, Marie-Laurence Dubois, proposait de comparer notre attitude face à notre boîte mail en la remplaçant par une boîte aux lettres. Nous viendrait-il à l'esprit de remettre le courrier dans notre boîte aux lettres après l'avoir lu ? Non. Or, c'est ce que nous faisons pour la plupart en disant « conserver » notre boîte mail. Il convient de s'interroger sur nos habitudes. En effet, malgré une volonté de changement liée au numérique, il faut parfois prendre une certaine distance sur nos habitudes en pensant à notre expérience avec d'autres formes d'archivage nous étant plus familières.

La formation a été proposée deux fois au cours de l'année en raison de son succès : une première fois sous la formule d'une journée et une seconde avec une demi-journée supplémentaire pour laisser plus de temps à l'aspect pratique.

Au départ, pour conscientiser les participants, la formatrice propose de réaliser un bilan sur l'impact du numérique et les différents problèmes en raison d'une absence de gestion des mails.

On peut noter une infobésité avec une perte de temps pour retrouver les informations primordiales, l'empreinte environnementale pour le stockage des mails au sein des data centers, la perte d'informations en raison des contraintes techniques du numérique (pérennité de l'information en raison des changements de formats) et aussi une vulnérabilité (cybersécurité, risque humain, etc.). Pour beaucoup de personnes, on remarque une confusion entre stockage et archivage.

Par la suite, ils ont dû dresser un plan d'action et ont partagé des techniques pour assurer une bonne conservation, au travers de discussions et de travaux collectifs.

Enfin, en dernier exercice pratique, il a été demandé à tous de se mettre devant son adresse mail et de regarder ce qui est applicable pour soi dans les enseignements qui ont été tirés lors de la formation.



Retour de Léa Lentzen, archiviste de l'ULiège :

« Après des explications très claires concernant les contraintes technologiques et juridiques liées aux mails, cette formation vous donne des astuces précises pour améliorer la gestion de votre boîte de messagerie. De nombreux conseils sont directement et aisément applicables et vous feront gagner énormément de temps. J'ai particulièrement apprécié le fait que la formatrice explique le fonctionnement des boîtes mail. Cela m'a permis de prendre encore mieux conscience de l'impact environnemental de mes mails. »

Formation « Les normes et le Digital Act : quelle(s) norme(s) envisager pour une conformité au Digital Act ? » (Namur)

6 juin 2023

Trois ans après la publication de la **loi belge du 21 juillet 2016** mettant en œuvre et complétant le règlement (UE) n° 910/2014 eIDAS, mieux connue sous le nom de « Digital Act », est publié l'arrêté royal donnant les normes et standards pour appliquer ladite loi. Cette dernière a pour ambition d'encadrer l'archivage électronique porté au rang de service de confiance au même titre que la signature électronique. Le texte énonce des exigences en matière de conservation des archives, fussent-elles nativement numériques ou le fruit d'une numérisation, elle-même encadrée. Cependant, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver. C'est pourquoi l'AAFB a proposé une formation sur le sujet avec Florian Delabie.

Au programme de cette formation théorique, le formateur a pu renseigner sur le Digital Act dont les standards et les normes demandés (dont la norme ISO 14641 : Archivage électronique – Conception et exploitation d'un système informatique pour la conservation intègre de documents électroniques) dans le but de les rendre intelligible pour tous les participants. Le focus s'est aussi et surtout posé sur les solutions existantes pour une mise en conformité avec le Digital Act. **Plusieurs solutions ont ainsi été présentées**, toutes répondant à diverses situations, via différents outils. Par la suite, en guise de conclusion, Sandra Flamant, gestionnaire de l'information, a présenté le cas de Carmeuse, entreprise internationale productrice de chaux et du carbonate de calcium, s'étant penché dernièrement sur la question. Elle a ainsi pu montrer les réflexions, le travail et aussi répondre aux questions plus pratiques des participants par rapport à son propre cas.

Formation « Valorisation d'archives : concevoir une exposition virtuelle avec peu de moyens. Retour sur l'expérience "Archives de quarantaine" » (Namur)

4 septembre 2023

En 2022, deux ans après le premier confinement, l'AAFB proposait son exposition virtuelle « Archives de quarantaine » mettant en avant les archives collectées pendant la période de confinement. Fort des enseignements de cette exposition, Lionel Vanvelthem (archiviste à l'IHOES) et Clara Beaudoux (ancienne chargée de projet de l'AAFB et créatrice de projets documentaires) ont partagé leur expertise pour le montage d'une exposition virtuelle avec peu de moyens.

Dans un premier temps, l'objectif était de répondre aux questions suivantes : comment l'exposition a été mise en forme, comment la récolte s'est faite, comment les témoignages et les photos ont été récoltés, etc. et aussi comment ils les ont traités. Derrière toutes ces questions se posent une série de choix qui ont été le cadre de nombreuses réflexions. Par la suite, est venue la partie pratique avec l'utilisation du logiciel libre Omeka S, servant à la mise en ligne et à la gestion d'une bibliothèque numérique. Ce fut l'occasion aux participants lors de cette demi-journée de se rendre compte des possibilités pour la réalisation d'une exposition virtuelle à moindres coûts.



En conclusion, ce fut l'occasion lors de la fin de la formation d'échanger avec les participants et de voir ce qu'ils en ont tiré, tout en illustrant d'autres cas d'expositions virtuelles, cette fois-ci plus poussées dont celles de la BnF. Le principe de la formation est de montrer qu'il est possible sans infrastructures de valoriser le contenu de son centre vers le grand public. Il faut néanmoins rester honnête et constater que des initiatives de ce type demandent un investissement en temps de la part des institutions. Il reste néanmoins intéressant d'échanger ses expériences sur des sujets pareils.

Formation « Enquête orale historique : réaliser une collecte de témoignages de A à Z » (Namur)

10 octobre 2023

Déjà proposée en 2019 et en 2021, l'AAFB continue de proposer cette formation de l'IHOES pour ses membres. Dans sa volonté d'encourager la conservation de sources orales, il convient pour le gestionnaire de l'information et l'historien d'appliquer une méthodologie pertinente pour la mise en place d'un projet d'enquête orale. Les archives orales permettent d'entendre et de conserver la parole des oubliés de l'histoire, une parole vouée à disparaître si seule la conservation d'archives « traditionnelles » était envisagée. Il convient aussi de réfléchir, après la collecte, à l'exploitation et la conservation de ces sources.

Pour cela, les deux formateurs, Lionel Vanvelthem (archiviste à l'IHOES) et Dawinka Laureys (historienne à l'IHOES), ont divisé la formation en 4 grandes parties. La première était une introduction aux principaux concepts autour de la source orale, le tout avec la mise en avant d'outils bibliographiques.

Par la suite, la formation s'est centrée sur le travail en amont : la manière de récolter les témoignages, la préparation des questionnaires, le choix des témoins, les différents types de matériels pour la captation audio ou vidéo. Ce fut aussi l'occasion de revenir sur les points d'attention afin de réaliser une bonne captation : quels sont les paramètres à prendre en compte pour l'achat de matériel, quel est l'usage pour chacun des outils proposés, etc. En effet, on ne va pas se diriger vers le même matériel et la même qualité dans le cadre d'un travail pour un mémoire de fin d'études que dans le cadre d'une conservation pérenne de sources orales pour un centre d'archives.

Ce fut ensuite l'occasion de regarder au déroulement de l'interview : l'organisation, la déontologie, le lieu de tournage, etc. C'est un ensemble de critères qui vont installer un climat et rassurer le témoin pour l'inviter à s'ouvrir sur certains points jugés intéressants par le réalisateur de l'enquête.

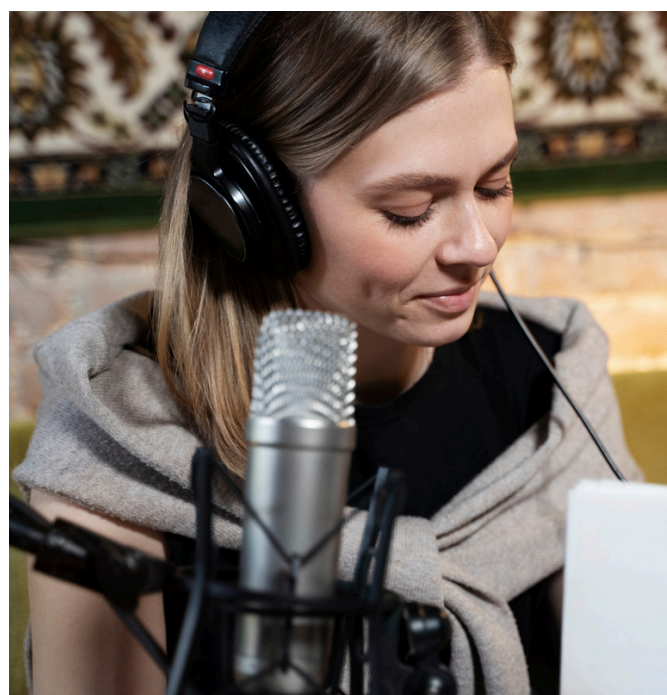
Enfin, à la fin de la journée, les formateurs se sont concentrés sur l'aval de la collecte : que faire de son interview, comment la conserver, comment la retranscrire, l'exploiter, la valoriser, etc. Selon les objectifs de l'enquêteur, les usages vont varier.

Formation « Comprendre et appréhender les questions juridiques concernant la préservation et la valorisation des archives » (Namur)

14 novembre 2023

La matière juridique est souvent perçue comme complexe par la plupart des gestionnaires de l'information et des archivistes, d'autant plus qu'elle est absente de la plupart des formations. Face à ce constat, l'AAFB s'est proposée d'organiser une formation avec Lise-Anne Denis de l'UNamur.

La journée de formation s'est divisée en deux parties. La matinée était axée sur l'ensemble des questions juridiques relatives à la conservation d'archives, et plus spécifiquement à celles autour d'archives numériques. Ainsi, différents points ont pu être abordés : par exemple, que doit mettre en place, du point de vue juridique, le gestionnaire de l'information pour la conservation d'archives numériques ? Divers points étaient ainsi expliqués de manière théorique avant de revenir sur des exercices pratiques, inspirés de faits réels, par petits groupes. Le constat face à ces exercices est qu'il est difficile d'avoir une unique réponse, surtout dans certains cas complexes, car selon l'argumentation, la réponse peut changer.



Par la suite, en après-midi, les questions se sont surtout concentrées autour de la valorisation en ligne, malgré quelques points pour la valorisation en salle de lecture, proposant plus de problèmes (surtout avec le RGPD). Cela a ainsi été l'occasion de réfléchir au droit d'auteur et au droit à l'image qui sont des points juridiques compliquant énormément la valorisation, sur un catalogue en ligne par exemple. Des pistes ont ainsi pu être proposées. Cette fois-ci encore, des exercices en petits groupes ont aussi été proposés. En conclusion, pour chacun des points juridiques, un arbre de décision a été proposé par la formatrice pour faciliter la réflexion.

Ce fut ainsi l'occasion en une journée de formation de donner les différentes clés juridiques pour le gestionnaire de l'information et l'archiviste pour s'armer face aux problèmes existants dans la collecte et la valorisation d'archives physiques et numériques.

Retour de Valentine Biernaux, archiviste chez Etopia :

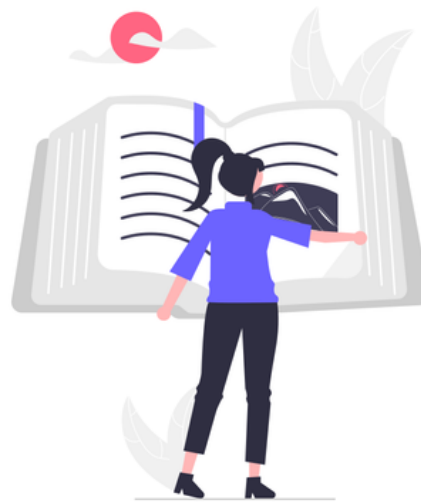
« Les moments de formations et de rencontres entre professionnels du métier sont toujours un plaisir, mais cette initiation aux questions juridiques de la préservation et valorisation des archives me fut toute particulièrement instructive.

La formatrice, Anne-Lise Denis, a à nouveau réussi le pari de rendre claires et accessibles des questions de droit qui peuvent sembler complexes pour les non-initiés. La formule d'une journée complète, ponctuée de nombreux exercices, est bien équilibrée et favorise la participation de tous, ainsi que les rencontres. Le contenu de la formation est synthétisé mais pertinent pour les gestionnaires d'archives, abordant des sujets qu'il nous faut maîtriser, tels les questions de droit à la vie privée, de protection des données et de droit à l'image. Ces connaissances s'avèrent essentielles non seulement pour l'archivage, mais aussi pour la valorisation d'archives qui sont soumises à des réglementations distinctes. »

Formation « Préparer un déménagement d'archives » (Marchienne-au-Pont)

21 novembre 2023

La dernière formation de l'année a été l'occasion de voyager à Marchienne-au-Pont, dans le nouveau bâtiment du service d'archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, qu'on remercie encore une fois pour l'accueil. Le service a déjà été visité lors de l'AAFB on tour en avril 2023.



La formation « Préparer un déménagement d'archives » avait déjà été donnée une première fois en 2022. Cependant, en raison du lieu, ce fut l'occasion de retravailler le sujet en illustrant la théorie par le cas concret du service visité. En effet, ce dernier a emménagé depuis peu dans ce lieu complètement rénové pour l'occasion.

La matinée, les trois formateurs, Assunta Bianchi (bibliothécaire à l'UMons), Jacques Gillen (archiviste Mundaneum) et Carine Gouvienne (archiviste au service d'archives du CPAS et de la Ville de Mons), sont revenus sur divers points théoriques : la préparation d'un appel d'offres et les marchés publics, la préparation du déménagement et les points d'attention avant la mise en place de celui-ci et les différents outils pour la mise en place d'un déménagement avec des externes (cahiers des charges, plan de déménagement, etc.).

L'après-midi, après les discussions pendant le lunch entre les participants pour échanger sur les différents points déjà abordés, a été l'opportunité d'une visite qui a servi ainsi d'illustration et aussi de conclusion de la matière abordée en matinée. Les participants ont ainsi pu voir le volet pratique d'un déménagement au travers du cas du service d'archive de la ville et du CPAS de Charleroi.

Un nouveau décret pour les centres d'archives privées

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

« [Décret relatif à la conservation et à la valorisation des archives d'intérêt patrimonial](#) » : tel est le nom donné au nouveau texte encadrant le secteur des archives privées en FWB, remplaçant dès lors le décret relatif aux centres d'archives privées datant de 2004.

Actuellement, 13 centres d'archives privées sont reconnus et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au regard du décret de 2004. Cependant, ce dernier ne répondait plus aux évolutions du secteur et n'avait jamais été suivi d'arrêtés d'application déterminant sa date d'entrée en vigueur. À cet égard, l'AAFB demandait donc depuis plus de dix ans la révision de ce décret, notamment au travers de ses différents mémorandums.

Ce nouveau cadre ambitieux répond aux objectifs de clarté et de transparence demandés par le secteur depuis longtemps. Il a été voté à l'unanimité lors de la séance plénière du Parlement le mercredi 24 mai 2023. L'AAFB et, plus particulièrement, les membres du GT « Avenir du secteur » se réjouissent de voir l'aboutissement de ces nombreuses heures de concertation et de discussions. Un soulagement pour le secteur : les arrêtés d'application ont également été votés et permettent la pleine application de ce décret.

Les enjeux

Les enjeux de cette révision sont importants pour le secteur. D'une part, se trouve une volonté de reconnaître l'importance de ce secteur en lui apportant les moyens nécessaires pour assurer la conservation, le traitement et la valorisation du patrimoine archivistique. D'autre part, l'ouverture du champ d'application du décret donne de belles perspectives pour assurer la préservation des archives d'opérateurs culturels et associatifs. En effet, des pans entiers de la Culture et des secteurs comme l'aide à la jeunesse, les services de santé ou autres acteurs économiques ne sont que très peu conservés faute de centres dédiés ou reconnus. Par ailleurs, il est également primordial que le texte puisse inclure les évolutions du métier, notamment en matière numérique.

Ce nouveau cadre légal

1. incite à une diversification des compétences des centres d'archives privées : avec ce nouveau décret, les centres d'archives privées sont incités à diversifier leurs activités et leurs compétences, notamment au travers de missions complémentaires comme la médiation culturelle et la valorisation d'archives ;
2. encourage les opérateurs culturels à avoir une attention particulière pour la gestion de leurs archives en prévoyant le cas échéant des obligations dans les contrats-programmes et/ou conventions de reconnaissance. Le décret prévoit notamment des aides ponctuelles d'accompagnement pour la gestion des archives des opérateurs culturels ;
3. prévoit la reconnaissance des organisations représentatives ;
4. favorise la mutualisation entre les centres d'archives, mais également entre les centres d'archives et les opérateurs culturels à travers la création de pôles archivistiques.

Par ailleurs, contrairement au texte de 2004, une indexation automatique est prévue pour les subventions des centres d'archives privées.

Le nouveau décret est entré en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024 et verra les nouvelles reconnaissances dès janvier 2025. En effet, les centres d'archives privées actuellement reconnus bénéficient d'une période de transition leur permettant de se conformer et d'entrer progressivement dans le nouveau cadre décretaal. Ils ont été invités à remettre un dossier de transition au plus tard pour le 30 novembre 2023. Les dossiers de reconnaissance étaient attendus pour le 31 mars 2024.

Des séances d'information

À l'occasion de la mise en œuvre du nouveau décret, la direction du Patrimoine culturel (DPAC) et l'AAFB ont organisé deux sessions d'information pour promouvoir ce décret auprès du secteur : le 22 novembre et 6 décembre 2023. La séance d'information s'adressait à toute personne souhaitant comprendre les objectifs de ce nouveau décret et en apprendre davantage sur les dispositifs de soutien. Suivies par plus de 60 personnes, ces séances d'informations ont permis une large diffusion du décret. Par ailleurs, le secteur a également pu poser des questions pratiques sur le décret.

Et la suite ?

Si l'adoption de ce nouveau décret constitue une avancée notable pour le secteur, nous devons rester **vigilants sur les moyens alloués au secteur**. Comme soulevé par le PTB, Les engagés et le PS lors des discussions en séance plénière, des inquiétudes persistent notamment au niveau du **refinancement du secteur**. Afin de répondre à l'ambition du décret, des moyens supplémentaires doivent être dégagés pour que les centres d'archives privées puissent y satisfaire. Le décret formule des critères exigeants qui doivent s'accompagner des moyens pour la réalisation de ceux-ci. En effet, il faut non seulement prévoir les infrastructures physiques et technologiques pour assurer la préservation des archives, quel que soit leur support, mais également assurer le recrutement de personnel disposant des compétences techniques et organisationnelles pour assumer les nouvelles missions confiées. Or, jusqu'à présent, aucune garantie à cet égard n'a été obtenue puisqu'aucune estimation budgétaire n'a été réalisée si l'on en croit la réponse de la ministre.

Par ailleurs, si les arrêtés d'application ont été votés, ces derniers ne sont pas complets et n'abordent pas la question des pôles archivistiques. Il incombera donc au prochain gouvernement de prendre la question à bras-le-corps pour rendre pleinement actif ce nouveau cadre décretaal. L'AAFB restera attentive pour que ce décret puisse être pleinement appliqué



Les archives publiques en FWB, enfin encadrées par un texte légal

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB) et Xavier Depas (archiviste à WBE)

Dans les suites concrètes de notre mémorandum, l'AAFB a continué les négociations avec le cabinet du ministre Daerden concernant l'adoption d'un décret sur les archives publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2022, l'AAFB avait remis plusieurs avis concernant l'avant-projet de décret. Ce dernier a poursuivi son parcours législatif et consultatif. Il a d'ailleurs été présenté à la chambre de concertation des patrimoines culturels et au conseil supérieur de la Culture. Il a été présenté en seconde lecture le 20 juillet 2023. À cette occasion, l'AAFB a continué d'interpeller les parlementaires sur les questions qui persistaient.

C'est enfin le 6 décembre 2023 que le décret archives publiques tant attendu par le secteur a été voté à l'unanimité au Parlement.

Ce texte est une véritable avancée pour le secteur mais surtout pour notre démocratie. En effet, jusque-là, la FWB ne disposait d'aucun cadre sur la gestion et préservation des documents produits par les administrations publiques y compris les cabinets ministériels et les organismes d'intérêt public (OIP). Or, une bonne gestion et une bonne conservation des archives permettent aux citoyens d'avoir accès à l'information et d'exercer le contrôle démocratique a posteriori.

L'AAFB et l'ensemble du secteur se réjouissent de voir l'aboutissement de ces nombreuses heures de concertations et de discussions. Nous tenons à remercier le Ministre Daerden et son équipe pour le travail réalisé sur ce dossier ainsi que la concertation mise en place entre l'administration et le secteur. Nous remercions également l'ensemble des parlementaires de la Commission du budget et de la Fonction publique du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour leur implication et les questions qu'ils ont relayées tout au long du processus.

Les enjeux

Les enjeux de l'adoption de ce décret sont fondamentaux. D'une part, ce texte permet enfin à la Fédération Wallonie-Bruxelles de rattraper son retard par rapport aux autres entités fédérées et, d'autre part, de reconnaître, à ses archives publiques, l'importance qu'elles méritent.

Par ailleurs, un cadre législatif cohérent donnera aux acteurs publics concernés des balises claires concernant la conservation et l'accessibilité des documents qu'ils produisent et renforcera la confiance des citoyens vis-à-vis des administrations et institutions qui gèrent des thématiques chères à notre démocratie (enseignement, culture, jeunesse, etc.).





Ce nouveau cadre légal

1. reconnaît le statut d'archives publiques aux documents et données produits par les OIP (organismes d'intérêt public) et les cabinets ministériels : dorénavant, les cabinets doivent verser leurs archives à la fin de chaque mandature ;
2. incite les producteurs d'archives publiques à gérer leurs archives dès leur création et tout au long de leur cycle de vie en « bon père de famille » jusqu'au moment de leur versement au service des archives de la Communauté française ;
3. permet la centralisation des archives publiques historiques au Service des archives de la Communauté française.

Et la suite ?

Si l'adoption de ce nouveau décret constitue une avancée pour le secteur, nous devons rester vigilants sur son application. Le travail sur la rédaction des arrêtés d'application a à peine débuté en décembre 2023. Nous espérons que ce travail sera mené en concertation avec le secteur.

Comme soulevé par le PTB et Les Engagés lors des discussions en séance plénière, il est regrettable qu'à l'heure actuelle aucun moyen humain ou financier n'est prévu pour l'application de ce décret. Or, la gestion des archives demande, d'une part, des compétences spécifiques et, d'autre part, du matériel adapté (locaux, boîtes d'archives, compactus, etc). De plus, il faut permettre aux services des archives de la Communauté française de pouvoir endosser leurs missions qui ont été sensiblement amplifiées par le décret.

L'AAFB restera donc attentive à l'aboutissement des arrêtés.





Des premiers travaux pour la révision de l'ordonnance bruxelloise encadrant les archives publiques

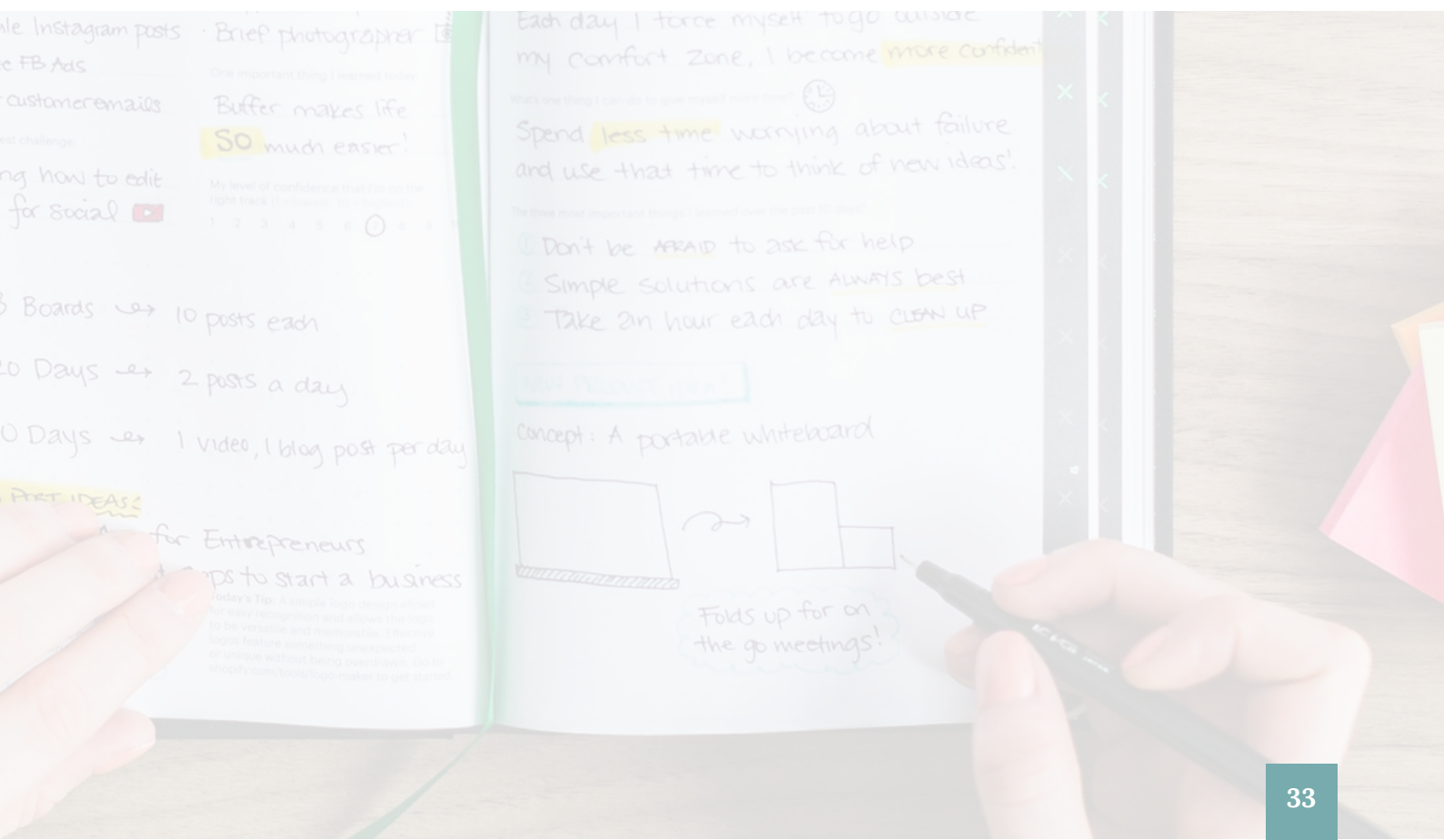
■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

En septembre 2023, l'AAFB a pris connaissance qu'un travail de réflexion était mené au sein du service des archives régionales de Bruxelles et du cabinet Vervoort pour revoir l'ordonnance de 2009 encadrant les archives publiques. C'est donc encore une revendication du mémorandum de l'AAFB qui semble avoir été entendue.

La révision de cette ordonnance est attendue par le secteur pour plusieurs raisons. D'une part, l'ordonnance n'avait jamais été suivie d'arrêté d'application devant notamment définir les missions confiées aux administrations et les processus de versement des archives vers les dépôts publics voués à assurer la conservation à long terme de ces documents. D'autre part, datant de plus de quinze ans, l'ordonnance ne répondait plus aux évolutions du métier et de notre société.

Au niveau de l'AAFB, l'enjeu est également d'avoir des législations homogénéisées et cohérentes au sein des différents niveaux de pouvoir. Au regard des récentes réflexions autour du décret archives publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AAFB a souhaité apporter son expertise dans la révision de l'ordonnance. En collaboration avec le service des archives régionales, le projet de texte a été revu en tenant compte de l'avis de l'AAFB, notamment en ce qui concerne l'importance d'une définition claire d'archives publiques et d'une simplification du texte pour une meilleure compréhension de ce dernier.

Le projet de décret devrait être présenté au gouvernement bruxellois en début d'année 2024 pour une adoption en première lecture. L'AAFB restera attentive à cette révision et à l'adoption des arrêtés d'application.



Vers un engagement des ministres à conserver et à déposer leurs archives : lettre ouverte et enquête

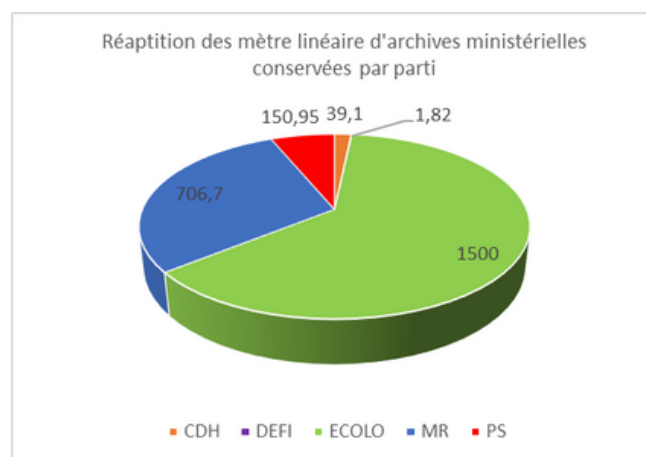
■ Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

« Rendre obligatoire et organiser le versement des archives des ministres, des parlementaires et des mandataires publics » : tel est l'intitulé de la dixième revendication de l'AAFB dans notre mémorandum 2019-2024 « Vers une mutualisation digitale réussie ». Si nous avons pu observer quelques avancées au niveau de la législation, le combat que mène l'AAFB depuis de nombreuses années pour faire reconnaître le caractère public des archives ministérielles reste d'actualité.

En 2023, l'AAFB a souhaité rappeler l'importance démocratique de préserver les archives ministérielles en publiant deux articles spécifiques. Profitant la journée internationale de la démocratie (15 septembre), une enquête et une lettre ouverte ont été diffusées pour sensibiliser les ministres francophones belges, tout niveau de pouvoir confondu, à la conservation de leurs archives. À cause d'un flou juridique, il n'existe actuellement aucune obligation de conservation ni de versement des archives des cabinets ministériels. Les ministres ont donc le choix à la fin de leur mandature sur le sort de leurs archives. Or, en 2024, des élections sont prévues. Il faut donc leur rappeler l'importance de ces archives pour la démocratie et le citoyen.

Le premier article est une [enquête menée par notre équipe en juillet et août 2023](#) faisant le bilan sur la conservation des archives ministérielles depuis 2003 jusqu'aux dernières mandatures. Les niveaux de pouvoirs analysés sont les niveaux régional (Wallonie et Bruxelles), communautaire (Fédération Wallonie-Bruxelles) et fédéral. Cette enquête a été réalisée auprès des centres d'archives privées liés à un parti politique (CPCP, Etopia, Institut Émile Vandervelde et Centre Jean Gol) et les centres d'archives publiques à savoir les Archives de l'État, le service des archives de la Région Wallonne, Connect Memory (Service des archives de la Région bruxelloise) et le service des archives de la Communauté française.

Les chiffres sont inquiétants : depuis 2003, seuls 42% des ministres francophones ont procédé à un versement de leurs archives et seuls 12 versements en numérique ont été effectués. On peut aussi citer l'estimation d'un déficit total d'archives numériques de 18,4 To. Pour donner une valeur comparative, ce chiffre représente près de 120 millions de pages en format PDF. Au vu de cela, on se rend bien compte de l'importance de la sensibilisation des ministres à la question. C'est pourquoi nous avons accompagné cette enquête d'une [lettre ouverte](#).



Publiée le même jour sous le titre « Pour un engagement des ministres à verser leurs archives en fin de législature », cette lettre ouverte adressée aux ministres rappelait l'importance des archives ministérielles pour garantir le contrôle démocratique et invitait les ministres francophones à s'engager dans le versement de leurs archives. Cette lettre a été écrite avec le soutien de Cumuleo, de Transparencia, de l'association des journalistes professionnels et de la ligue des droits humains.

Suite à ces actions, nous avons quelques réponses de ministres nous rassurant et nous disant que des mesures ont été prises. Cependant, aucun engagement n'a été pris. Il ne reste plus qu'à suivre le dossier en 2024 pour savoir si ces mesures suffiront.

Nos groupes de travail

Depuis plusieurs années, l'AAFB a mis en place une série de groupes de travail thématiques réunissant les membres de l'AAFB. Ces derniers occupent une place importante dans le fonctionnement de l'AAFB et permettent à l'AAFB de jouer son rôle représentatif du secteur auprès des autorités politiques.



L'Info-AAFB est l'occasion de valoriser les travaux de ces derniers. En 2023, plusieurs GT ont été actifs au sein de l'AAFB et ont permis de grandes avancées.

Rappel fonctionnement des GT

Les groupes de travail permettent de réunir les membres de l'AAFB qui partagent un projet, un objectif ou encore la réalisation d'une tâche particulière. Ils sont donc l'opportunité de travailler, d'échanger et de partager sur une thématique, une préoccupation commune liée au monde de l'archivistique et de la gestion de l'information.

Les GT peuvent se créer soit à l'initiative :

- d'un ou plusieurs membres de l'AAFB qui ont identifié un besoin commun et partageable par la communauté ;
- des membres du Conseil d'administration, qui ont identifié un besoin commun et partageable par la communauté.

Les GT sont ouverts à tous les membres de l'AAFB.

Pour le bon fonctionnement, il est demandé aux GT de se fixer un/des objectifs précis. L'équipe de l'AAFB apporte un soutien pour l'organisation des réunions et peut, en fonction du sujet, participer/animer la réunion. Son rôle est également de communiquer et garantir la transparence des GT. Les GT sont autonomes dans la définition des thématiques et des objectifs.

Une charte de fonctionnement a été mise en place par le Conseil d'administration afin d'assurer le bon fonctionnement des GT.



Bilan du GT « Avenir du secteur »

par Isabelle Sirjacobs (archiviste au SAICOM) et Camille Vanbersy (directrice adjointe du Carhop du Carhop)

Depuis plusieurs années maintenant, le groupe de travail « Avenir du secteur » regroupe une dizaine de représentants des centres d'archives privées de Wallonie et Bruxelles et travaille à l'élaboration d'outils de gestion divers (conventions, règlements d'ordre intérieur, etc.). Parmi les sujets abordés lors des travaux du GT figure en bonne place et depuis un certain temps la refonte du décret organisant le secteur.

L'année 2023 a été marquée par plusieurs grandes avancées en la matière puisque le décret relatif à la conservation et à la valorisation d'archives d'intérêt patrimonial et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant application du décret du 25 mai 2023 relatif à la valorisation d'archives d'intérêt patrimonial ont été publiés respectivement le 25 mai et le 11 octobre 2023. L'entrée en vigueur ayant été fixée au 1^{er} janvier 2024.

Le GT s'est donc attelé une bonne partie de l'année à l'analyse de ces nouveaux textes de loi et à la rédaction de plusieurs avis et questions relayés à l'Administration de la FWB. Grâce à ces discussions et relais dont il a pu bénéficier auprès de l'Administration, le secteur a pu influencer en partie certains points du décret pour que celui-ci coïncide avec la réalité des centres d'archives privées et à leurs préoccupations : intégration du décret non marchand pour le financement des emplois à l'image de ce qui est fait en éducation permanente, professionnalisation du personnel, prise en compte de la spécificité de la conservation des archives qui diffère du secteur des musées ou des bibliothèques, etc.

Les réunions de travail ont aussi porté sur la question des bibliothèques des centres d'archives privées et notamment sur la crainte de ne pas les prendre en compte dans les critères de reconnaissance. Crainte vérifiée, puisque seuls les ouvrages de la bibliothèque en lien avec les fonds d'archives conservés pourront être pris en compte lors des prochaines reconnaissances.

Mais la question qui a été le plus débattue en GT a porté sur le financement des centres d'archives privées. Une lettre relative à cette question a été envoyée aux ministres à l'automne 2023 mais n'a pas obtenu de réponse claire, étant entendu que la question du budget alloué aux centres d'archives privées ne sera définie que lors de la prochaine législature, soit après les élections de juin 2024.

La période transitoire risque d'être compliquée pour les centres d'archives privées qui devront travailler avec des subsides non indexés durant la période de transition qui est comprise entre un et trois ans.

Durant l'automne, le GT s'est mobilisé pour accompagner les centres d'archives privées dans la rédaction de l'analyse de conformité, du rapport d'évaluation concernant la dernière convention ainsi que des perspectives 2024-2026, demandés par l'Administration dans le cadre de la période de transition. Les documents devaient être remis pour le 30 novembre, soit seulement 4 mois avant la remise du dossier de reconnaissance pour ceux qui souhaitent être reconnus dès 2025.

Dans le cadre des discussions relatives à l'intégration du décret non marchand pour le financement des emplois, le GT a pu organiser une réunion en présence de Pierre Malaise (Directeur de la CESSOC) afin de comprendre les enjeux et les prochaines étapes pour que le secteur des archives puisse y prétendre.

Enfin, 2024 étant une année électorale, le GT ainsi que d'autres membres de l'AAFB ont travaillé à la mise à jour des revendications du secteur adressées aux politiques par l'intermédiaire du mémorandum. En effet, si l'entrée en vigueur du décret relatif aux archives patrimoniales (et d'une partie de ses arrêtés !) est une importante victoire pour le GT, bon nombre d'autres revendications restent d'actualité à commencer par les moyens financiers. À suivre donc en 2024...



Bilan du GT « Administrations publiques et pouvoirs locaux » : retour sur un moment marquant de 2023

par *Thierry Delplancq (archiviste de la Ville et du CPAS de La Louvière)*

L'importance d'un GT permettant à ses différents membres de disposer d'un espace d'échanges cordiaux et constructifs n'est bien entendu plus à démontrer. Il permet également de proposer l'organisation de manifestations susceptibles d'avoir un impact intéressant pour le secteur. Ainsi, en 2023, c'est une action conjointe qui a mobilisé les différents membres. De l'idée d'une visite du dépôt d'archives de La Louvière organisée à l'occasion de l'assemblée générale de la section hennuyère de la Fédération wallonne des directeurs généraux de CPAS est en effet née la proposition d'une rencontre de plus grande ampleur.

Initiée par Florence Franchini, DG du CPAS de Silly, et Denis Morisot, DG du CPAS de La Louvière, une présentation des principales facettes du métier de l'archiviste a été assurée, le 23 novembre 2023, à Bernissart. Bien loin d'un exposé théorique risquant encore une fois de renforcer l'image d'Epinal collant aux basques des archivistes, c'est au contraire sur base de cas concrets et de conseils que le discours a été construit. Accompagnés par le président de l'AAFB, Florian Delabie, qui insista sur l'importance d'une gestion réfléchie et globale dans l'environnement documentaire hybride des administrations publiques locales, deux membres du GT ont abordé d'autres thématiques spécifiques. Virginien Horge, archiviste et délégué à la protection des données de la Ville de Mons, exposa la nécessité de coopération entre l'archiviste et le DPO. Au travers de la législation, il démontra l'importance du lien entre la gestion de l'information et le RGPD. Thierry Delplancq, archiviste de la Ville et du CPAS de La Louvière, insista quant à lui sur les différentes missions devant être assumées, en partenariat avec les différents rouages de l'administration, pour garantir une gestion efficace de la production documentaire. Les échanges qui s'ensuivirent éclairaient sur la nécessité pour le gestionnaire de l'information d'expliquer à sa hiérarchie administrative l'étendue et la complexité de son travail dans un contexte de bonne gouvernance.

Des liens sont désormais tissés entre la section hennuyère de la Fédération wallonne des DG de CPAS et l'AAFB. Une première visite du dépôt louviérois a ainsi été organisée le 22 janvier 2024 et c'est maintenant une présentation, par Florence Franchini, des réalités concrètes du métier de DG à destination des gestionnaires de l'information qui est envisagée. Cette approche conjointe trouve un écho dans différentes revendications émises par le secteur des archives publiques locales. Ainsi, il apparaît aujourd'hui indispensable d'intégrer, dans le code de la démocratie locale, la nouvelle loi communale et la loi organique des CPAS, des articles sur la bonne gestion documentaire via le contrôle interne pour lequel la Direction générale a un rôle prépondérant. Ce nouveau levier permettrait sans nul doute aux archivistes de renforcer leur position et leur visibilité dans leur institution.



Bilan du GT « Plan d'urgence »

par *Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)*

Dans la continuité de l'année précédente, ce groupe de travail continue à travailler à la mutualisation de ressources sur le sujet « Plan d'urgence ».



Cette année, certains membres du GT ont participé aux ateliers donnés par le C2RMF (Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France) en collaboration avec MSW (Musées et société en Wallonie). Nous avons pu faire une mise en commun des savoirs et des outils sur le sujet afin de les adapter à la réalité belge et aussi (et surtout) à la réalité des institutions étant de plus petites tailles que ciblées par cette formation. Tous les 2-3 mois, les membres du GT se sont vus et ont pu échanger par rapport à divers points utiles dans la réalisation d'un plan d'urgence.

Cependant, en raison de la charge de travail que demande cette réalisation et aussi du faible intérêt accordé du point de vue externe à ce travail, il est difficile d'avancer sur le sujet. Il suffit de voir la faible mise en avant, voire l'absence, de l'importance de la réalisation d'un plan interne d'urgence dans le dernier décret de la FWB pour les centres d'archives privées. Néanmoins, les membres continuent à participer à cette tâche et essaient d'avancer en mutualisant leurs savoirs et leurs outils. À petits pas, ils continuent à progresser dans ce chantier de géants. Plusieurs idées émergent et doivent se préciser dans leur réalisation au cours de l'année 2024. Cependant, le GT ne se décourage pas.

Dernièrement, le groupe s'est d'ailleurs agrandi avec le renfort de quelques nouveaux participants : Justine Stragier et Stéphanie Manfroid du Mundaneum, Min Ae Etienne du Musée des Transports en commun, et aussi le retour d'Amélie Romarin travaillant maintenant à la Ville de Namur.

Bilan du GT « Bruxelles »

par Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

Avec la volonté de toucher le secteur des archives bruxellois présent au sein de l'asbl, mais pas toujours représenté dans les différentes instances et activités, l'AAFB a lancé la création de ce groupe de travail en mars 2023.

Il existait déjà auparavant plusieurs groupes de discussion en dehors de l'AAFB entre les archivistes publics de la région bruxelloise. Cependant, ces groupes ne sont plus actifs à l'heure actuelle. L'un des plus importants a été le GT Transition numérique qui a été actif de 2013 à 2017, créé suite à une journée d'étude des Archives de l'État pour les communes et CPAS bruxellois.

L'AAFB a donc lancé en mars 2023 la première réunion à Bruxelles avec les différents membres des services d'archives des communes, CPAS et autres institutions publiques bruxelloises. Nous nous sommes notamment posés la question suivante : quelles sont les activités que pourrait porter le groupe de travail ? Les réponses ont mûri au fur et à mesure de l'année pour déboucher sur plusieurs axes à traiter par le GT en 2024.

Déjà, l'un des points à mettre en préambule avant de traiter de ces axes est la volonté de maintenir les réunions en présentiel chez les différents membres. Le but étant de connaître les réalités de chacun et aussi de mieux se connaître entre participants.

Le premier axe est la transition numérique. Beaucoup des participants ont des questions sur le sujet et chacun en est à un état d'avancement différent au sein de son service, avec sa propre réalité (budget, sensibilité de son équipe et de son institution, ressources humaines, etc.).



Il devient donc complexe de se mettre d'accord sur les points à traiter en priorité. Cependant, l'ensemble des membres a jugé pertinent d'envisager ce qu'il faudrait a minima pour lancer son institution sur le sujet. Le GT va donc poursuivre la réflexion sur une base à communiquer aux instances décideuses pour les sensibiliser, car ce genre de changement nécessite généralement un budget.

Le second axe est la mise au clair de la situation des archives publiques bruxelloises. Dans la continuité du site [ArchivIris : « Le site du patrimoine archivistique des administrations locales de la Région Bruxelles-Capitale »](#), les membres du GT souhaiteraient avoir connaissance de l'existence des différents services d'archives publics bruxellois, et aussi valoriser leurs activités et la richesse des archives publiques à Bruxelles. Actuellement, le site n'accueille pas tous les services publics bruxellois. Cependant, ceux-ci sont les bienvenus. Cette plateforme a été initiée par la Commune de Saint-Gilles et est alimentée par différents services d'archives. Elle met en lumière les différents gestionnaires d'archives publiques, ainsi que des documents historiques inédits et inconnus du grand public sur de nombreuses thématiques (vie culturelle, sport, école, etc.). Cette volonté de mise en avant est partagée par tous les membres. Le premier palier vise à mettre à jour les fiches présentes sur le blog par les différents membres du Groupe de travail. Ce travail permettrait à l'ensemble des services et aussi aux citoyens de pouvoir aisément identifier toutes ces institutions.

Cependant, ces deux sujets n'ont pas été le seul travail mené par le GT. Le groupe de travail a aussi aidé à la rédaction et à la relecture du mémorandum 2024-2029 de l'AAFB, étant plus à même de connaître la réalité des archives à Bruxelles avec ses particularités régionales. On remercie d'ailleurs les différents membres du GT pour ce travail.

Bilan du GT « Enseignement supérieur » par Nicolas Delpierre (archiviste à l'UCLouvain)

Le GT Enseignement supérieur s'est réuni à six reprises en 2023. Dans la continuité de 2022, nous avons travaillé sur deux projets : le mémorandum de l'AAFB et la révision du tableau de tri des établissements d'enseignement supérieur.

Si nous avons finalisé les points qui nous concernent pour le Mémorandum 2024 de l'AAFB, c'est surtout la poursuite de la révision du tableau de tri des établissements d'enseignement supérieur en Belgique francophone qui nous a largement occupés.

Nous sommes tout d'abord parvenus à une première version révisée, avec encore l'une ou l'autre interrogation sur certains délais de conservation.

Nous avons ensuite soumis cette version et ces questions à nos collègues au sein de nos institutions. Les remarques ont été nombreuses : propositions de nouvelles catégories de documents ou de nouveaux délais, interrogations sur certains points, propositions d'améliorations de formulation, etc. De nouvelles réunions du GT ont donc été prévues en 2024 pour discuter et intégrer ces remarques. Il reste encore à travailler sur l'introduction et à solliciter d'ultimes validations, notamment auprès des Archives de l'État.

Il n'est pas simple de concilier nos agendas, qui se remplissent sans cesse. Avancer une date de sortie pour cette version 2.0 du tableau de tri est donc périlleux. Mais qui sait, si les planètes s'alignent, cela pourrait encore être d'ici la fin 2024.



Les interventions de l'AAFB

Une des missions de notre fédération est de sensibiliser à l'importance d'une bonne gestion et préservation de l'information. Pour toucher un plus large public, l'AAFB reste attentive à l'actualité et participe à des événements organisés par d'autres institutions. En 2023, l'AAFB a eu l'occasion de prendre part à plusieurs événements et a également rédigé plusieurs avis en collaboration avec d'autres associations.



- **Participation à *Digitalize*, le salon pour avancer dans la transformation digitale**

2 et 3 février 2023, Florian Delabie et Marie-Laurence Dubois

La deuxième édition de *Digitalize* s'est tenue le 2 et 3 février 2023 à Namur expo. À l'occasion de ce salon, qui regroupe plus de 80 exposants et exposantes et propose un vaste programme de conférences, l'AAFB a souhaité sensibiliser les participants et participantes à la **gestion et préservation de l'information à l'ère du numérique**. L'AAFB est l'un des partenaires de ce salon.

Digitalize est en effet le salon pour avancer la transformation digitale des entreprises. Les solutions numériques sont devenues des alliées incontournables de notre quotidien. Cependant, il est parfois difficile de s'y retrouver face à la multiplicité des services et produits proposés sur le marché. Si lors de cette édition, aucun des cinq parcours proposés n'avait attiré à la gestion et préservation de l'information, deux conférences étaient dédiées à cette thématique.

Florian Delabie, président de l'AAFB, a eu l'occasion de tenir une conférence sur la thématique de la gestion et préservation de l'information au sein des entreprises. Intitulée « **Gérer son information comme un actif de l'organisation** », cette dernière revenait sur l'importance des données dans une entreprise et de son importance à être gérées comme tous les autres actifs.

La deuxième intervention était celle de Marie-Laurence Dubois, consultante indépendante à Valorescence et ancienne présidente de l'AAFB. Marie-Laurence est revenue sur les **enjeux de préservation de l'information en lien avec les enjeux d'empreinte numérique**. Pour introduire le sujet, un petit quizz avait été préparé par l'oratrice afin de sensibiliser l'assemblée à l'impact du numérique. Un des constats de ce quizz était notamment que la dématérialisation entraîne la construction de *data centers*, le plus grand étant situé en Chine avec une superficie équivalente à plus de 110 terrains de foot. Dès lors, on déplace la matérialisation ailleurs. Ensuite, plusieurs données chiffrées ont été présentées afin de conscientiser sur les conséquences du numérique sur l'environnement et sur l'accroissement du numérique. Cette prise de conscience est déjà un premier pas pour agir en faveur d'une sobriété numérique. **Gérer ses données est un des leviers pour contribuer à réduire son empreinte numérique**. En effet, cela permet de conserver les données qui sont nécessaires et supprimer celles qui peuvent l'être. Enfin, pour conclure son intervention, Marie-Laurence a présenté plusieurs pistes d'action. Parmi celles-ci, on peut citer la mise en place d'une politique d'archivage ou encore une politique de gestion des mails.

• Réaction sur le projet de loi transparence administrative

Avril 2023 et 12 juin 2023

Au printemps 2023, le **projet de loi** de la ministre Verlinden sur la **transparence administrative** a fait parler l'actualité. En tant que fédération, nous avons également réagi à cette actualité en interpellant la ministre ainsi que les parlementaires.

Interpellation des parlementaires et de la Ministre - avril 2023

Ce fut notamment l'occasion de rappeler le **lien évident entre transparence administrative et gestion et préservation de l'information**. Comment garantir la transparence administrative si les documents et données ne sont pas préservés ? L'élargissement du champ d'application de la loi sur la publicité de l'administration à toutes les instances administratives est incontestablement une avancée notoire pour le secteur puisqu'il obligera les administrations à veiller à la gestion des données publiques. Néanmoins, les **exceptions prévues pour les cabinets ministériels** semblent aller à l'encontre de la transparence et auraient pour effet de déresponsabiliser les cabinets ministériels quant à la gestion de leurs documents.

Rappelons en effet qu'actuellement, les archives des cabinets sont considérées comme des archives privées et que, par conséquent, aucune obligation légale ni contrainte n'encadrent leur gestion et conservation. Pourtant, la conservation des archives et notamment celles des cabinets ministériels relève d'une question importante de démocratie. En effet, les documents et données produits par les responsables politiques ne sont pas de simples échanges que l'on peut considérer comme dépassés une fois que l'on quitte ses fonctions. Ils permettent de faire la lumière sur certains dossiers et donnent la possibilité aux citoyens de contrôler *a posteriori* les décisions prises par nos mandataires politiques. Il est donc nécessaire de prévoir leur conservation et leur accessibilité.

Communiqué conjoint : « Six propositions pour une véritable transparence administrative au fédéral » - 12 juin 2023

Le 12 juin dernier, l'AAFB faisait partie des dix organisations qui ont interpellé dans un **communiqué sur les risques et les déficiences du projet de loi sur la transparence des autorités fédérales**. Dans le communiqué conjoint, six points ont été proposés pour une véritable transparence administrative au niveau fédéral, à l'avant-veille de la reprise des travaux en commission de l'Intérieur de la Chambre sur le projet de la ministre Verlinden.

Pour se conformer aux recommandations du GRECO, le groupe d'États contre la corruption, la ministre de l'Intérieur a proposé un projet de loi qui modifie la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration. Ce projet de loi ne va pas assez loin, comme l'ont analysé le 23 mai dernier devant le Parlement fédéral différents organismes et représentants de la société civile. Pour en faire un levier efficace de transparence, différentes associations plaident pour que le texte soit complété par des mécanismes qui ont fait leurs preuves dans les régions et pour que plusieurs exceptions soient levées, comme celles qui touchent les cabinets ministériels ou encore celles portant sur un procès civil ou administratif.



Relayé également dans

LE SOIR

• Réaction à propos des changements sur les archives judiciaires

Août 2023

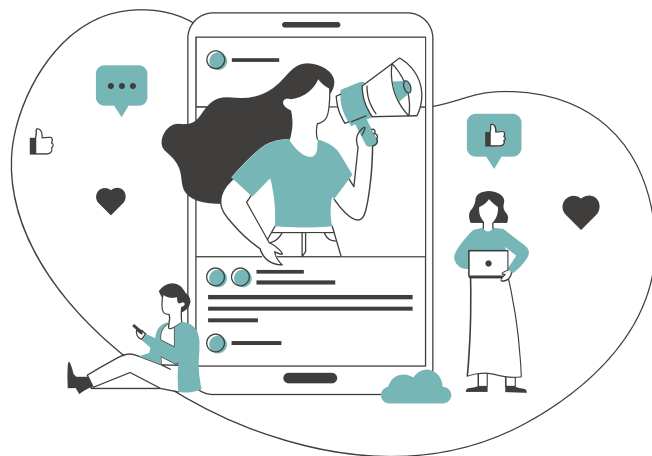
Le 31 juillet dernier, plusieurs médias relaient une information importante concernant la gestion des archives judiciaires. Nous pouvons lire notamment qu'à l'avenir, les archives papier des Cours et des Palais de Justice vont peu à peu disparaître. En effet, une proposition de loi du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne a été approuvée le 20 juillet par le Conseil des Ministres. Elle a pour objectif d'adapter le cadre légal à la digitalisation de la Justice et cela concerne entre autres les archives. La nouvelle loi, qui devrait entrer en vigueur en 2024, viendrait répondre aux défis de la conservation papier en obligeant la conservation de ces documents sous format numérique.

En tant que fédération professionnelle du secteur, l'AAFB attire l'attention sur la numérisation des archives. Si cette dernière apporte des avantages évidents tels qu'un gain de place et une accessibilité plus aisée aux documents, elle présente également des contraintes non négligeables qui ne sont pas toujours visibles au premier abord. La digitalisation n'est pas forcément une solution miracle et implique :

- des coûts matériels importants pour la conservation et la maintenance ;
- une attention particulière à la pérennité du support et des formats numériques ;
- la mise en place de moyens humains suffisants : tout comme la gestion d'archives papier, il est nécessaire que des archivistes et gestionnaires de l'information puissent garantir les conditions optimales de gestion et de conservation des archives ;
- une gestion des risques liée aux pertes d'information et aux possibles cyberattaques ;
- une empreinte environnementale importante ;
- une formation des producteurs.

Par ailleurs, la situation des archives judiciaires en Belgique pourrait être meilleure si les politiques avaient pris à leur juste valeur l'importance des archives.

En effet, toute gestion documentaire quelle qu'elle soit implique une véritable ambition politique afin de déployer les moyens matériels et humains nécessaires.



• Intervention de l'AAFB au congrès de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) à Bruxelles

16 au 19 août 2023, Sarah Lessire et Marie-Laurence Dubois

Le Congrès 2023 de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) s'est tenu du 16 au 19 août 2023. La thématique du congrès, « L'accès à l'information au cœur du développement : plaider pour les Bibliothèques et Centres de documentation », a directement fait écho aux actions de l'AAFB, qui était déjà engagée dans la rédaction de son mémorandum de 2024.

Marie-Laurence Dubois et Sarah Lessire ont eu l'opportunité de tenir une présentation des actions de plaidoyer de l'AAFB lors de la session de travail intitulée : « Advocacy et milieux documentaires ». Cette dernière revenait sur la définition du mémorandum au sein de l'AAFB et de son importance « mobilisatrice » pour tout un secteur. En effet, il était important de pouvoir expliquer ce que représentait le mémorandum pour l'AAFB.

Il s'agit « d'un document qui reprend l'ensemble des revendications et aspirations des archivistes et des professionnel·le·s de l'information. Le mémorandum peut servir tout à la fois de moyen d'interpeller les responsables politiques, de base de discussions avec les parties-prenantes, d'outils de sensibilisation et de communication ou encore de feuille de route pour le CA et l'Association ». Le défi de notre mémorandum est également de permettre une rédaction collective et de rendre acteur les professionnel·le·s en vue de l'amélioration de la profession et de la reconnaissance du secteur.

La présentation revenait également sur les résultats obtenus ces dernières années notamment avec la rédaction des précédents mémorandums et a montré l'importance de cette mobilisation. Grâce à ce travail d'interpellation politique, l'AAFB est désormais identifiée par nos élu·e·s des différents niveaux de pouvoir.

Lors de cette session de travail, des exemples d'actions menées au sein des bibliothèques suisses et auprès du secteur des archives en Côte d'Ivoire ont été présentés.

Par ces différents exemples, nous avons pu constater que la définition de plaidoyer était différente d'un pays à l'autre et d'une association à l'autre. En Côte d'Ivoire, le plaidoyer présenté s'adressait principalement aux archivistes et non aux politiques.

• Webinaire en octobre

10 octobre 2023, Florian Delabie

À la suite d'un premier webinaire sur la gestion des archives en décembre 2022 organisé par l'Union wallonne des villes et communes, un second webinaire s'est tenu le 10 octobre dernier. Celui-ci portait plus spécifiquement sur l'archivage numérique et était organisé dans le cadre de la plateforme des délégués à la protection des données de CPAS. Grâce à l'intervention de Florian Delabie, l'AAFB a pu sensibiliser et donner les clés pour l'archivage numérique. Trois moments ont été prévus : une introduction générale sur les principes de bases et les spécificités du numérique, une présentation des aspects juridiques et enfin, la présentation d'un cas d'usage sur Microsoft 365.

Suivez tous nos événements sur notre site et nos réseaux sociaux



LinkedIn



On parle de nous !

« Les archives, piliers de la démocratie », article du magazine flamand *Apache*, printemps 2023



Un des nombreux combats de l'AAFB est la sensibilisation à la gestion et préservation des archives de cabinets et plus largement des administrations publiques. À travers cet article, le président de l'AAFB a eu l'opportunité de s'exprimer à ce sujet.

Pour acheter le numéro

* Traduction de l'illustration : « Que sont devenus les documents relatifs à la crise du Covid-19 ? » « Oui, il faut de toutes façons aérer ici ».

Radio Campus : « Archivons-nous les uns les autres ! », 15 mai 2023

Le 15 mai 2023, une chronique d'une vingtaine de minutes a été consacrée aux archives. Cette dernière revient sur l'importance des archives des luttes sociales, et l'absence de conservation des archives de cabinets ministériels. Dans cette chronique, Guillaume Albessard revient notamment sur l'enjeu démocratique des archives et pose la question « concrètement, que se passe-t-il après chaque élection quand le ou la ministre s'en va de son cabinet ? ».



L'extrait peut être écouté ici !

archimag
[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

« En Belgique, la dématérialisation des archives judiciaires passe mal », article de la rédaction *Archimag* le 9 août 2023

Nos voisins français ont relayé l'inquiétude de l'AAFB au sujet de la dématérialisation des archives judiciaires.

Article à lire ici sur Archimag

Une archive parmi d'autres

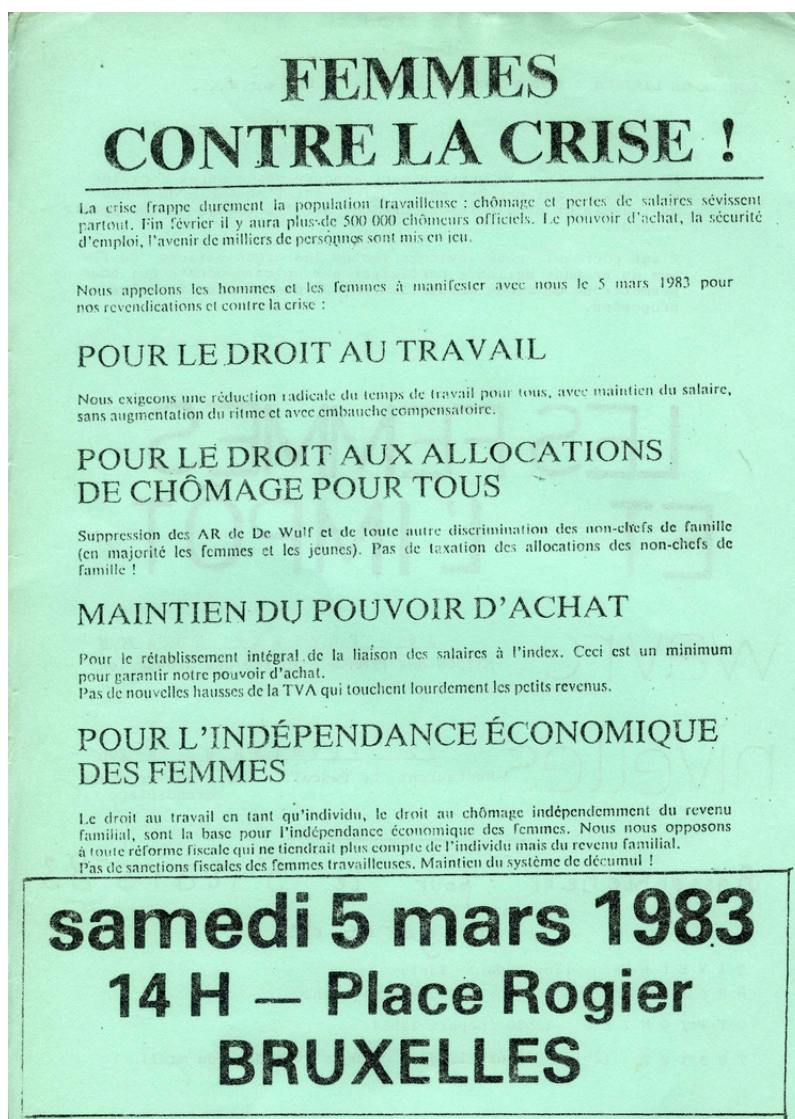
■ Rémy Hermand (chargé de projets de l'AAFB)

En 2024, nous avons continué de valoriser les archives via nos réseaux sociaux avec notre série d'articles « Une archive parmi d'autres ». Le but est de mettre en avant des archives de l'un des services ou centres d'archives belges et de les mettre en contexte autour d'une journée particulière. Nous vous proposons dans cet article de revenir sur nos différents articles paru tout au long de l'année.

Si vous souhaitez participer à ces actions pour montrer la richesse des archives belges lors d'une journée de votre choix, nous vous invitons à nous contacter via l'adresse info@archivistes.be.

Pour la **Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars**, le **CARHIF, Centre d'Archives et de Recherches pour l'Histoire des Femmes**, proposait de revenir sur des tracts pour une mobilisation du 5 mars 1983. Ces derniers reprennent un ensemble de revendications que mettait en avant la coordination « Femmes contre la crise - Vrouwen tegen de Krisis ».

Au début des années 1980, la coordination « Femmes contre la crise - Vrouwen tegen de Krisis » organise chaque année, autour du 8 mars, une grande manifestation à Bruxelles. La crise économique et le chômage frappent durement les femmes et le gouvernement aggrave cette situation en limitant les allocations de chômage pour les non-chefs de famille, en grande majorité des femmes. Associations féministes et féminines et syndicats se rejoignent dans leur protestation contre ces mesures. Leur plaidoyer comprend aussi une réduction structurelle du temps de travail pour tous et toutes sans perte de salaire : mesure pour équilibrer le travail rémunéré et non-rémunéré entre femmes et hommes et pour créer des nouveaux emplois.



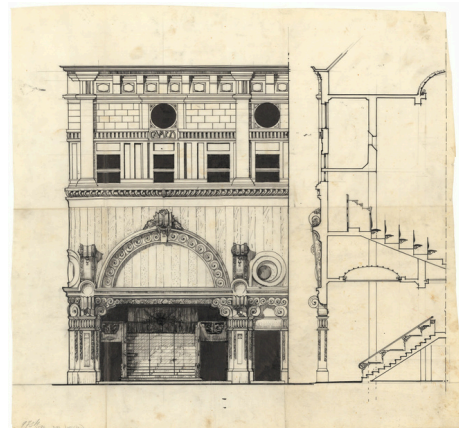
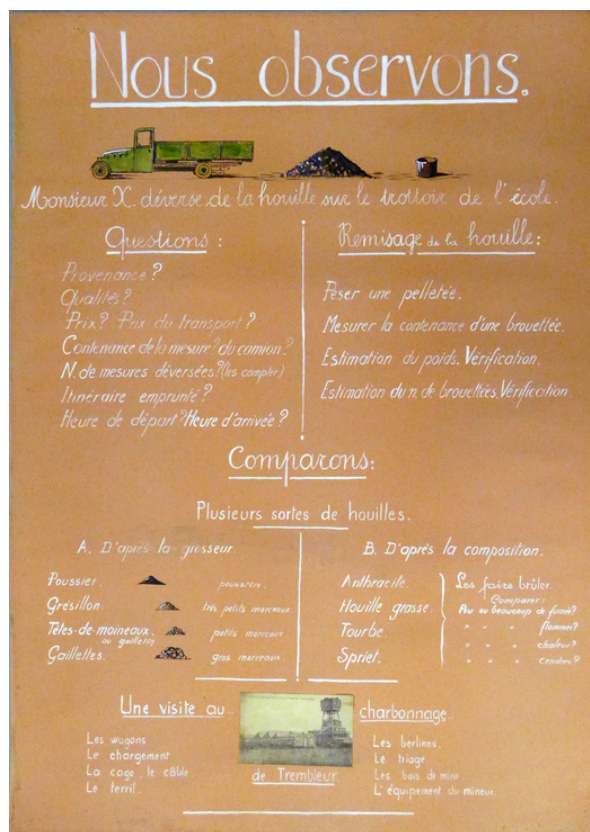
[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)



Pour la rentrée des classes, le 28 août, Blegny-Mine mettait en avant quelques archives conservées chez eux. Il s'agissait d'une série didactique de 4 panneaux cartonnés de 1947, rédigée par un certain M. Delonneux, instituteur de l'école de Feneur (commune de Dalhem). Ces panneaux soulignent la prépondérance de l'utilisation du charbon à cette époque.

Structurée, soignée, illustrée, cette série joint la théorie à la pratique ou plutôt l'inverse, en partant de l'observation d'une livraison de charbon pour susciter des questionnements sur l'origine de celui-ci, sa composition, ses propriétés et qualités, etc. afin d'en dégager des connaissances, le tout agrémenté d'une visite au charbonnage d'Argenteau (connu aujourd'hui sous le nom de Blegny-Mine) : économie, histoire, mathématiques, géographie, physique, chimie et éveil sont au programme !

[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)



[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)



Pour les Journées européennes du Patrimoine, le 8 septembre, le CIVA, Centre d'information, de documentation et d'exposition de la Ville, de l'Architecture, du Paysage et de l'Urbanisme de la Région de Bruxelles-Capitale, présentait un focus sur les archives des architectes Gaston et Roger Ide. Ils sont entre autres connus pour la construction et la transformation de commerces et de lieux de loisirs. Les Journées du Patrimoine sont une occasion pour mettre en valeur le patrimoine architectural propre aux commerces et aux lieux de loisirs. Ce patrimoine, souvent oublié, est détruit ou modifié plus fréquemment que les maisons d'habitation en raison des faillites, des changements de commerçants ou l'évolution de l'identité visuelle des entreprises. Les modifications architecturales ont souvent déjà eu lieu avant même qu'on ne s'en rende compte. Heureusement, les archives sont là pour nous les documenter !

À l'occasion du **Coming out Day**, le 11 octobre, journée surtout connue dans les milieux anglophones invitant les lesbiennes, gays, bis, trans et personnes « queers » à se montrer publiquement, le **CARHIF, Centre d'Archives et de Recherches pour l'Histoire des Femmes**, nous a transmis des archives sur les « Biches Sauvages ». C'était un mouvement lesbien de la Belgique francophone des années 70.



Lesbiennes, nous expérimentons la SORORITE dans toute sa radicalité. Nous vivons sans avoir besoin d'hommes et solidaires de toutes les femmes voulant se libérer.

Notre homosexualité est donc un refus de tout rôle préétabli, de toute soumission naturelle et de toute division artificielle entre les femmes.

Nous allions ainsi notre expérience vécue et notre engagement féministe.

Notre oppression de femmes et de lesbiennes nous rend solidaires également de toutes les luttes des opprimés, en Afrique, au Chili, dans les entreprises, les assemblées de travailleurs migrants, les groupes de jeunes...

Les structures de pouvoir usurpé et d'exploitation de l'être humain sont les piliers de notre civilisation.

A partir de notre position privilégiée d'opprimées, nous voulons remettre en question ces structures et les changer.

Lesbiennes Radicales

Maison des "Biches Sauvages"

Rue de l'Inquisition, 18

1040 Bruxelles - Tél : 02/36 78 20

Permanence tous les mardis à partir de 18 h.

Réunion tous les lers mardis du mois à 20h 30.

Ed. resp. B. Gallez, rue de l'Inquisition, 18, 1040 BRUXELLES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

1973-1974



[Voir la publication sur le Facebook de l'AAFB.](#)

Association des Archivistes
Francophones de Belgique
asbl

1,5 K J'aime • 1,6 K followers

[Nous contacter](#)

[J'aime déjà](#)

[Message](#)

De la philosophie des archives numériques

■ Clara Beaudoux (ancienne chargée de projets de l'AAFB) et Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

En 2023, l'AAFB a été à l'initiative d'une prise de contact avec des acteurs réfléchissant sur la question du numérique dans notre société. Une réflexion autour du « numérique et les archives » a été menée par le philosophe Guillermo Kozlowski, grâce à l'entremise du Gsara (atelier documentaire bruxellois). Ensemble, Guillermo Kozlowski, l'AAFB, rapidement rejoint par Radio Panik (radio associative bruxelloise) sont allés à la rencontre d'archivistes pour comprendre comment leur métier a été modifié par la numérisation.

Guillermo Kozlowski s'est d'abord entretenu avec Lionel Vanvelthem (IHOES) et Marie Meyer (archiviste indépendante), puis une visite de l'IHOES a été organisée le 9 mai 2023, suivie par une visite du projet d'archivage de l'Église Protestante Unie de Belgique alors mené par Marie Meyer le 11 juillet 2023.



Finalement, cette succession de rencontres et de visites ont mené le philosophe à produire un texte sur cette question d'actualité. Ce dernier est en cours de finalisation et des projets de valorisation verront également le jour.

De ce projet est né une réelle envie d'ouvrir le débat et de faire connaître le secteur des archives et sa richesse.

Plus d'informations prochainement.



Visite à l'IHOES



Appel aux dons d'archives du Musée de la Vie wallonne pour les élections

■ Fabrice Meurant-Pailhe (archiviste à Musée de la Vie wallonne)

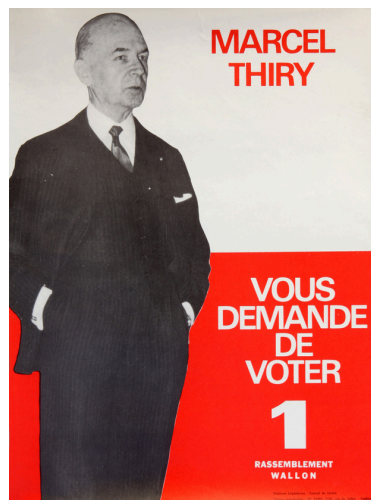
Partie intégrante du département des collections du Musée de la Vie wallonne depuis 2004, le Fonds d'Histoire du Mouvement wallon (FHMW) récolte les imprimés édités par toutes les formations politiques qui vont se présenter aux cinq scrutins prévus cette année : les élections régionales, fédérales et européennes du 9 juin ; les élections communales et provinciales du 13 octobre.

Affiches, papillons, tracts, brochures, programmes : tous les imprimés électoraux nous intéressent !

Cette collection, l'une des plus riches de Wallonie, a été entamée dès 1968 ; elle regroupe les documents distribués dans tous les arrondissements de la Région wallonne.

Vous faites œuvre utile en nous confiant ces « archives du futur » puisqu'elles viendront alimenter les travaux d'étudiants et chercheurs en histoire, communication, sciences politiques, etc.

La collection conservée au FHMW offre la possibilité de consulter un large éventail du matériel de propagande produit par toutes les formations, qu'elles soient traditionnelles ou non, de l'ultra gauche à l'extrême droite du spectre idéologique.



Pour tous renseignements : 04/279 28 56

Mail : fabrice.meurant@provincedeliege.be ou fhmw@viewallonne.be

Deux adresses :

- Musée de la Vie wallonne (Centre de documentation), Cour des Mineurs 4000 Liège
- Fonds d'Histoire du Mouvement wallon c/o Service provincial des archives, 121a rue d'Othée 4430 Ans

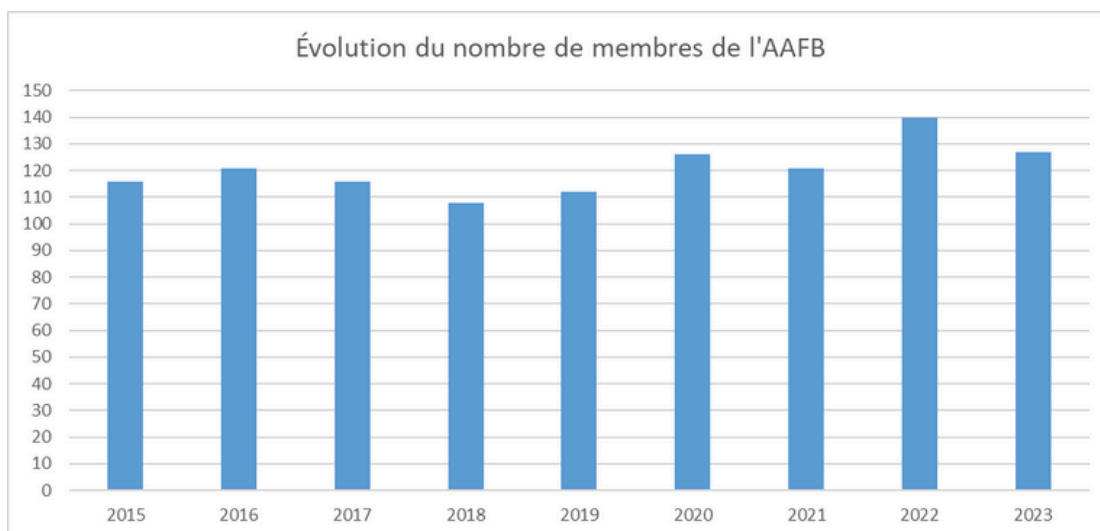
Petit topo sur nos membres en 2023

■ Sarah Lessire (coordinatrice de l'AAFB)

Depuis la professionnalisation de l'AAFB en 2019, le nombre de membres de l'AAFB a augmenté progressivement pour atteindre son record en 2022 avec 140 membres cotisants. Cette augmentation s'explique sans doute par une meilleure visibilité de l'AAFB à travers ses différentes actions et formations. Alors que l'assemblée générale avait voté une augmentation du montant de la cotisation en mai 2021, cela n'avait pas entraîné des conséquences négatives sur l'affiliation de nos membres.

Cependant, en 2023, nous constatons une **légère baisse** des membres : **127 membres** en ordre de cotisation. Cette légère baisse est à relativiser puisqu'il s'agit tout de même de la **deuxième meilleure année depuis 2015**. Cette baisse pourrait être notamment expliquée par l'inflation et les restrictions budgétaires que subissent nos membres.

Parmi les membres, la répartition entre les membres individuels et les membres institutionnels reste stable : 53 % de nos membres sont des personnes morales/institutions, tandis que les 47 % restants le sont à titre individuel.



Le conseil d'administration a traité et validé **18 nouvelles demandes d'adhésion** de membres de profils divers (étudiants, archivistes, personnel de musées, etc.). Lors de l'AG de 2023, nous n'avions reçu aucune demande pour être membre effectif. L'AAFB compte dès lors **46 membres effectifs** en 2022.

En 2024, l'AAFB poursuivra ses efforts pour renforcer sa visibilité auprès des professionnels de la gestion et préservation de l'information mais également auprès de toute personne ayant un intérêt pour les archives. Nous tenons à remercier les membres pour leur soutien et leur engagement dans les instances de l'AAFB.

Chiffres clés

127 membres en 2023 dont

- 20 % issus des administrations communales
- 17 % issus des centres d'archives privées ou assimilés
- 8 % d'étudiants ou pensionnés
- 9 % issus de musées

Une représentation toujours plus forte

- 5 universités francophones
- 11 centres d'archives privées sur les 13 reconnus
- 10 communes bruxelloises et CPAS sur les 19 communes bruxelloises

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AAFB

Notre prochaine assemblée générale se tiendra
LE VENDREDI 17 MAI 2024
 à partir de **13 heures**
 au centre l'Ilon à Namur.

Nous prévoyons deux moments : d'une part, le **moment formel** de l'AG avec notamment le renouvellement du conseil d'administration, l'élection des membres effectifs, la présentation des comptes et le bilan de l'année 2023 ; d'autre part, un **moment de réflexion autour des vingt ans de l'AAFB**.

Toutes les informations pratiques (lieu, horaire, ordre du jour, modalités, etc.) vous parviendront prochainement ou seront présentes sur [notre site](#).

En attendant, réservez la date dans vos agendas !

Pourquoi être membre de l'AAFB ?

Que vous soyez **archiviste, gestionnaire de l'information, travailleur dans une institution privée ou publique, passionné par le monde archivistique ou encore étudiant**, l'Association des archivistes francophones de Belgique est faite pour vous et a besoin de vous !

Créée en 2005, l'AAFB a pour mission de fédérer les représentants des différents secteurs du monde de la gestion des archives, de promouvoir le métier d'archiviste et de gestionnaire de l'information et de sensibiliser à la gestion, à la préservation et à la valorisation de l'information engageante des organisations. Reconnue comme **fédération professionnelle** par la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle propose diverses activités (formations, journées d'étude, conférences, etc.) afin de rencontrer nos membres, de faire évoluer notre métier et de fédérer les professionnels de l'information.

En tant que membre de l'AAFB, vous bénéficiez de **tarifs préférentiels** pour participer à nos **formations** et pour vous procurer nos **publications**. De plus, vous pourrez également **participer à nos différents groupes de travail**. Ces derniers se penchent sur des questions et des sujets qui vous préoccupent (enjeux numériques, RGPD, révisions de législation, etc.). Depuis 2023, un **espace membre** a été ajouté à notre site internet. Sur ce dernier, il est possible d'y trouver des outils et fiches pratiques (modèles de règlement de salle, bordereaux de versement, liste de prestataires, etc.).

Mais avant tout... l'AAFB est un réseau de personnes passionnées par leur métier. Ce réseau vit par l'implication de chacun-e de ses membres et de ce que, collectivement, ils et elles peuvent porter.



[Plus d'informations sur la cotisation !](#)

RESPONSABILITÉS

Éditeur responsable : Florian Delabie. Coordination : Sarah Lessire
Comité de relecture : Laetitia Junk, Johan Pierret et Lionel Vanvelthem
Mise en page : Rémy Hermand



LinkedIn



Association des Archivistes Francophones de Belgique asbl

Siège social
Rue Nanon, 98
B-5000 Namur

Numéro d'entreprise BE 0885.806.671
RPM Liege/Namur
Belfius : BE10068246261304

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

